



LOU MERCADIOU

LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE / JUIN 2024 / #81

ENSEMBLE NOUS RÉINVENTONS NOTRE CADRE DE VIE

SUIVEZ LE GUIDE !

Infos mairie

Circulation et stationnement

Une étude concertée (p.4)

Budget

Un oeil sur l'avenir (p.6)

Bilans scolaires

Des chiffres et des êtres (p.10)

Des travaux chez vous ?

N'oubliez rien ! (p.18)

Infos assos

Ardilla

Toujours plus mieux (p.15)

K'Dance

Ça bouge de partout (p.33)

Nuits atypiques

Les dates macariennes (p.36)

Agenda

L'agenda de l'été

Toutes les dates (p.8)

Grass track

22/06 La classe mondiale (p.32)

Pompiers

13/07 Super bal (p.34)



Chères Macariennes et chers Macariens,

À Saint Macaire, il y a ceux qui critiquent, distillent des mensonges et cherchent à diviser, et puis les autres qui travaillent, gèrent la cité et font des projets pour améliorer le bien vivre des habitants. Je vous propose de ne pas accorder plus d'intérêt à ces mensonges et de vous fier à ce qui se voit et ce qui se fait.

Je peux vous affirmer que tous les élus de la majorité sont ceux qui travaillent pour vous et s'engagent à mes côtés chaque jour. Si vous voulez des informations fiables, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux.

Les services communaux fonctionnent bien et les agents font du bon travail.

Comme toutes les communes de France, nous faisons face à une conjoncture budgétaire difficile impactée par le coût de l'énergie et de l'inflation. L'endettement de la commune nous le subissons depuis le début du mandat et nous l'assumons tous les jours. Notre rigueur budgétaire, nos choix d'auto-financement et de travaux en régie, ont permis à la commune de réduire l'endettement. Nous assumons aujourd'hui les choix politiques et budgétaires du conseil municipal et la conjoncture économique. Cette année encore le représentant des Finances Publiques de l'Etat a souligné en Conseil municipal notre gestion budgétaire sérieuse, rigoureuse et responsable : voilà la vérité.

La vie continue et de nombreux projets sont en cours sur la commune conformément à nos promesses :

- Une **étude de circulation, de stationnement et de reverdissement de la commune** se réalise actuellement dans la cité, en concertation avec la population. Depuis 3 ans nous nous battons pour trouver les moyens de la faire financer, et nous avons obtenu qu'elle soit totalement financée par l'État.
- La **réfection de la voirie** place de l'église et cours Victor Hugo sera engagée courant 2024 pour enfin permettre un accès aux riverains sans dommage pour leurs véhicules.
- La première tranche de **changement de luminaires de l'éclairage public** (aux alentours des quartiers Verrerie et Bergoeing) va être enclenchée pour réaliser des économies substantielles et assurer une réelle gestion de l'éclairage.
- Deux **logements communaux** sont en cours de réhabilitation afin de les proposer à la location et ainsi offrir de nouveaux logements à la population.
- La totalité des **éclairages intérieurs des bâtiments scolaires** ont été changés dans le but d'effectuer des économies d'énergie et d'améliorer le confort de travail.
- Nos services techniques s'affairent à la **réhabilitation de la place Messidan** pour améliorer le confort et le cadre de vie de ses riverains, chantier qui était attendu depuis de nombreuses années.

Sur le plan de la communauté de communes, nous restons engagés et actifs sur des sujets majeurs tels que le **transport** (train, bus, pistes cyclables), **l'amélioration du tri et de la collecte des déchets** (avec le SICTOM), le **tourisme, l'enfance-jeunesse, la culture et les actions sociales**.

Pour l'année 2024, à Saint Macaire, nous avons maintenu notre soutien financier aux associations à hauteur de 70 000 € de subventions directes en fonction des projets qui nous étaient présentés, sans oublier la mise à disposition des salles ou locaux (avec la prise en charge des fluides) et du matériel communal par nos agents.

Le projet du **nouveau quartier Saint Denis** derrière les écoles se poursuit avec Gironde Habitat, afin de répondre aux besoins de logement sur Saint Macaire et sur le territoire, tout en veillant à une intégration architecturale et environnementale digne de notre cité.

Concernant la **sécurité des biens et des personnes** sur la ville, nous allons déposer une nouvelle demande de subvention pour implanter de la vidéoprotection sur différentes zones de la commune.

Preuve de la bonne santé culturelle et associative de Saint-Macaire pour l'année 2024, **une multitude d'événements vont être proposés aux Macariens pendant la période estivale et jusqu'à la fin de l'année**. Ces événements festifs ou sportifs créent du lien social, font rayonner la commune et permettent de soutenir l'économie locale. L'été s'annonce riche d'événements.

Du 18 au 22 Mai dans le cadre du jumelage entre Saint Macaire et Lodine, village de Sardaigne, nous avons reçu une délégation de 24 Sardes, avec notamment le Maire et des conseillers municipaux. En collaboration avec le comité de jumelage, nous avons organisé leur venue. Nous avons vécu un beau moment d'amitié européenne et d'échanges culturels.

Je crois en l'être humain, en la tolérance, à l'intelligence collective, à la solidarité et à la bienveillance. Je reste mobilisé et travaille au quotidien, avec les élus de la majorité, avec sincérité et honnêteté. Vous pouvez donc compter sur une équipe majoritaire active, au service du bien commun. **Je vous souhaite à tous et à toutes un excellent été festif, culturel et convivial.**



L'équipe municipale au service de votre commune



Cédric GERBEAU
Maire

Les cinq adjoints



Dominique SCARAVETTI
1er adjoint,
finances, ressources humaines,
école, communication



Sophie TRISTANT
2e adjointe
développement durable,
économique et touristique



Rémi POTTIER
3e adjoint
patrimoine, urbanisme
et cadre de vie



Martine BRIGOT
4e adjointe
action sociale, CCAS,
vie quotidienne



Sylvain CAPELLI
5e adjoint
jeunesse, sport, culture, vie
associative et animation locale

Les conseillers municipaux de la liste majoritaire



Rozenn BELLOIR



Claude BRAY



Salima MALLEM



Arnaud COMMUN



Jean-Michel ROUCHES



Nautila GUINDEUIL



Françoise JANNESSON



Florence LASSARADE

Les conseillers municipaux de l'opposition sont présentés sur la page dédiée à leurs communications.



ÉTUDE DE MOBILITÉ

LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG



Signature de la convention avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, en présence de M Vincent Ferrier, Sous-Préfet de l'arrondissement de Langon

ANALYSE DU CONTEXTE, DIAGNOSTIC ET CONCERTATION

Au cœur du vignoble bordelais, Saint-Macaire est une commune d'un peu plus de 2000 habitants, bâtie autour d'une cité médiévale et de quartiers plus récents au nord à l'Est et à l'Ouest.

Depuis une trentaine d'années, la commune est redevenue dynamique et attractive du fait de ses nombreux atouts et notamment grâce à son bouillonnement associatif, la présence de commerces et de services publics, son riche patrimoine architectural, le nouveau Campus connecté (...) et de ses dessertes autoroutières (A62/A65) et ferroviaire (TER Nouvelle Aquitaine).

Saint-Macaire doit néanmoins faire face à de nouveaux défis pour conserver son attractivité et maintenir sa population, qui s'est en partie renouvelée. Il s'agit en particulier :

- de l'offre de logements, avec un paradoxe entre le nombre de demandes et la vacance d'une partie du parc,
- de la qualité de vie avec le projet de verdier le bourg,
- de la mobilité qui pose la question du stationnement en lien avec les flux de déplacements,
- du partage de l'espace public et la sécurisation des déplacements en modes actifs (vélos, piétons).

Le projet global de restructuration de Saint-Macaire intègre ces différents enjeux qui sont interdépendants, mais doivent être cependant hiérarchisés. Aborder le sujet de la revitalisation

du centre bourg par la question de la mobilité, permettra d'identifier les problèmes et les pistes envisageables en matière d'aménagements urbains. En effet, l'approche mobilité permet de questionner :

- Le plan de circulation et le partage des espaces publics, entre les différents pôles générateurs de flux, les types d'usagers et leurs façons de se déplacer, les commodités et contraintes offertes par l'existant, les problématiques de sécurité et de gestion des services urbains ;
- L'organisation du stationnement et de la place de voiture au cœur d'un bourg patrimonial et à ses abords ainsi que la capacité à accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité alternatives par de nouveaux équipements (liaison vers la gare et future voie verte, voies partagées, déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques, etc.) ;
- Le traitement des entrées de ville et les liens entre les abords et le centre historique, ainsi que les liaisons vers les communes voisines ; les liaisons repérées par le SPR (Site Patrimonial Remarquable) concernent surtout les liaisons de la vieille ville avec le palud ;
- La valorisation de l'espace vécu et l'espace perçu en lien avec le caractère patrimonial de Saint-Macaire, les paysages et la fréquentation touristique. Il convient dans ce cadre de respecter le règlement du SPR (Site Patrimonial Remarquable) sur les espaces publics.

Afin d'intégrer le sujet des mobilités dans sa réflexion et d'ouvrir des perspectives de projet, la commune de Saint-Macaire a sollicité l'appui de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour mobiliser une ingénierie dont elle ne dispose pas en interne. Vos élus se sont mobilisés auprès des services de l'État, notamment par le biais du Sous-Préfet, et ont obtenu une prise en charge totale des coûts de la réalisation de cette étude.

Deux bureaux d'études sont ainsi mobilisés par l'ANCT pour un travail commun :

→ L'agence **Inddigo** qui interviendra sur l'expertise mobilité et déplacements,

→ L'agence **Respublica** qui interviendra sur le volet concertation de l'étude et micro trottoir.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La municipalité souhaite que ce projet soit **construit pour et avec la population**. Nous estimons que la volonté politique doit être enrichie par l'expérience des usagers afin que le projet réponde d'une part aux enjeux globaux définis et qu'il soit d'autre part approprié par les habitants. L'étude s'organise en 2 phases et devrait durer 6 à 7 mois.

1: le diagnostic

En phase de diagnostic, les analyses menées par Inddigo devront permettre de :

- Analyser le fonctionnement communal au regard de la nature des flux de mobilité, des infrastructures et offres de mobilité existantes et projetées,
- Analyser l'offre actuelle de stationnement,
- Comprendre les besoins en matière de mobilité,
- Contribuer au volet participatif avec Respublica.

2: le plan guide

La finalité de l'étude est de :

- Produire un plan guide des espaces publics détaillant l'organisation des différents types de mobilité (voitures, piétons, cyclistes, espaces d'attente...),
- Intégrer au mieux les modes actifs (piétons, vélos) pour aller vers un partage sécurisé de l'espace public (notamment aux abords des établissements scolaires et dans les secteurs fréquentés) et améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Faciliter la prise de décision et permettre à la collectivité de réaliser des arbitrages définitifs pour les futurs investissements et travaux,
- Apporter des réponses techniques, réalistes et opérationnelles,
- Mettre en place des solutions adaptées aux usages et au contexte rural de la commune.

Cette étude se basera sur l'analyse des lieux, les études antérieures, le recueil des différents besoins et l'identification des contraintes. Enfin cette étude comportera un volet opérationnel permettant de hiérarchiser les interventions et de les planifier budgétairement afin de se projeter dans les années à venir.

LES CONCERTATIONS

À terme, la mise en œuvre du plan guide induira des changements de pratique pour les différents usagers du centre-ville : habitants, commerçants, travailleurs, touristes... c'est pourquoi il est essentiel de les associer à son élaboration.

Plus particulièrement, l'organisation d'une concertation doit permettre de :

- Élaborer un diagnostic partagé ;
- Faire des propositions adaptées à la commune et ses usagers ;
- Accompagner les changements de pratique en partageant les enjeux du plan.



Ainsi, deux temps de concertation, menés par Respublica auprès des habitants, alimenteront le travail réalisé par Inddigo :

- Une première rencontre a eu lieu le 27 mai : grâce aux personnes présentes, cet atelier participatif a permis d'identifier notamment les secteurs à traiter prioritairement.
- Une seconde au moment de l'élaboration du plan guide - a priori en septembre 2024.

Tous les habitants de notre cité sont donc invités à venir collaborer aux ateliers de concertation animés par Respublica.

BUDGET 2024

Nous investissons pour l'avenir

Le printemps, c'est la saison d'examen des comptes et du vote du budget. L'équilibre budgétaire l'an dernier a nécessité de faire des choix, car le financement de l'investissement 2022 (639 000€, avec notamment la rénovation du bâtiment de l'école de musique) a dû se faire grâce à l'excédent de fonctionnement, puisque nous ne souhaitons pas emprunter et alourdir l'endettement. Cela avait diminué notre capacité d'auto-financement. Mais les comptes 2023 permettent de dégager à nouveau de l'excédent et de continuer à autofinancer nos projets (440 000€ d'investissements prévus), sans augmentation des taxes communales, et toujours zéro emprunt !

En préambule du conseil municipal de vote du budget le 9 avril, M. Vetil, Conseiller aux décideurs locaux (Direction des Finances Publiques de l'Etat), a fait le constat d'une exécution budgétaire positive, d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de signaux positifs sur l'exécution du budget. Il a aussi rappelé le haut niveau d'endettement de la commune, ce qui limite fortement les possibilités (tout nouvel emprunt fortement déconseillé). En effet, 3 millions d'euros restent encore à rembourser, avec 427 000€ de remboursement chaque année.

Du fait de dépenses d'investissement moindres en 2023 et de la vente du terrain rue St Denis, la marge d'auto financement est reconstituée. Il a été donc décidé de **ne pas augmenter les taux d'imposition sur la part décidée par la commune.**

Les subventions aux associations sont proposées à la suite du dossier qui leur est demandé, puis la commission 'vie associative' fait des arbitrages. Les montants des subventions votées varient entre 150 et 9 000€, pour un total de 70 000 € (inchangé par rapport à 2023) :

- **Périmètre 'social'** : 5 100 €
(amicale Sapeurs-Pompiers, Pole social rural, ADAPEI...)
- **Périmètre 'sports'** : 16 700 €
(Grass track, Foot, Judo, Danse, Gym...)
- **Périmètre 'manifestations'** : 43 200 €
(Ardilla, Médiévales, Comité des fêtes, Patrimoine, Simone, Nuits atypiques, Ludothèque, club photo, Carnaval, Club photo, Jumelage...)
- **Coopératives scolaires** : 5 000 €
(projets pédagogiques...)

Mais contrairement à ce qu'annonce le bulletin d'opposition visiblement mal renseigné et qui cherche à polémiquer, ces subventions (qui n'auraient pas varié depuis 20 ans) représentaient par exemple 50 000€ en 2010, 57 000€ en 2012.

La municipalité répond toujours aux sollicitations des associations et les soutient de diverses façons.



M Vetil lors du conseil municipal.

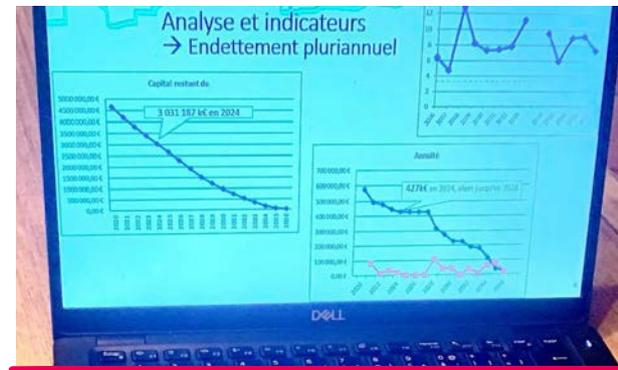
Concernant les dépenses d'énergie, en 2023, la commune a réalisé les démarches pour bénéficier de « l'amortisseur » (dispositif tarifaire détaillé ci-dessous*). Or EDF ne les a pris en compte qu'en 2024 avec une rétroactivité sur 2023. Ainsi, au final, environ 40 000€ pourront être économisés.

* l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau de prix, qui doit être appliqué directement par les fournisseurs d'énergie.

Les propositions pour le budget 2024 sont issues des travaux des différentes commissions, auxquelles participent les élus qui le souhaitent (équipes majoritaire et d'opposition).

Ainsi, les principaux investissements seront :

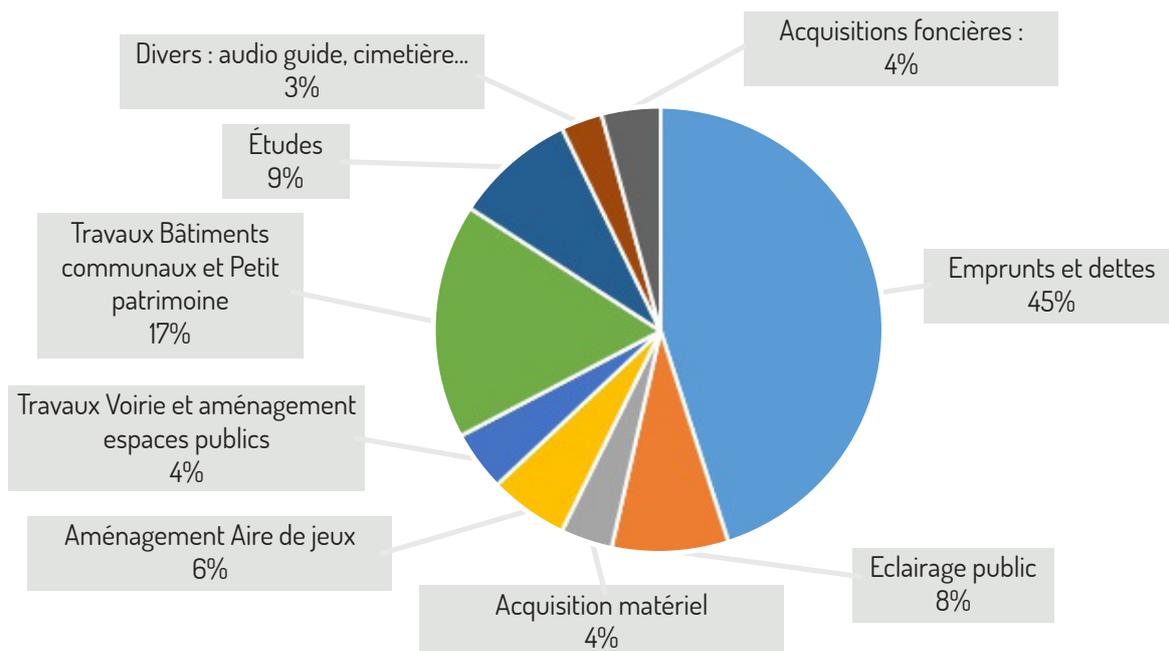
- Voirie : réfection du revêtement cours V. Hugo et esplanade de l'église : 36 000€
- Aire de jeux et de sport aux pieds des remparts (street work out) : 47 000€
- Rénovation de l'éclairage public (tranche 1) : 70 000€
- Travaux sur les bâtiments :
 - éclairages et systèmes pour économies d'énergie : 46 000€
 - rénovation d'appartements (locatif) : 22 000€
 - Tardes : préparation des travaux (MO) + mesures dynamique des fissures : 72 000€
 - mise en conformité incendie des bâtiments : 24 000€
- Matériels pour les manifestations : 10 000€
- Un dossier pour le financement de tablettes informatiques aux écoles est en cours de constitution (projet 'NEFLE', porté par les enseignants de l'école élémentaire), la commune examinera ultérieurement un éventuel complément de budget en fonction de la subvention obtenue.



Sont reportés :

- les travaux des rues du collège et de Benauges, en attente des résultats de l'étude stationnement/mobilité ;
- les travaux de confortement du château de Tardes et de sa terrasse, en attente du dossier de subventions via la DRAC, ainsi que les résultats de mesures sur le bâtiment.

PRÉVISIONS DE RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2024



Au final, lors du conseil municipal du 9 avril, l'opposition a voté contre le Compte Administratif 2023, et contre le Budget Primitif 2024, sans aucune explication. Le budget a quand même été adopté.

En conclusion, avec plus de 400 000€ prévus, nous poursuivons les investissements pour le bien de la commune et de ses habitants.



L'AGENDA DE L'ÉTÉ

Saint-Macaire, tout pour plaire !

Comme chaque année, l'été macarien vivra au rythme des manifestations qui font bouillonner notre belle cité.

Lors des emblématiques Fête de la Saint-Jean, Fête de la Musique, compétition de Grass-Track, Journée Médiévale ou autres Marchés de Producteurs de Pays et lors des nombreux événements proposés, les occasions seront

encore nombreuses pour se retrouver et échanger autour d'une buvette, attablés autour de produits locaux, devant un concert ou lors d'un pique-nique dans un jardin.

Voici le programme des festivités pour les semaines à venir, nous aurons grand plaisir à vous y retrouver !!!

Ven. 14 à dim. 16 juin

Place de l'Horloge / toute la journée
FÊTE DE LA SAINT-JEAN

Fête Foraine et animations avec Jimmy System, Flagrant Délire, Madame Rouge, Ardi'latino, vide grenier de l'APE, concours de pétanque, jeux pour les enfants, feu d'artifice...

Organisation : Comité des Fêtes

Mercredi 21 juin dès 18h

Ville médiévale

FÊTE DE LA MUSIQUE

Nombreuses scènes, parades, scènes impromptues... Buvettes et restauration

Renseignements : 07 68 52 24 00

Organisation : collectif inter-associatif et commerçants
Coordination : Ardilla

Samedi 22 juin dès 14h

Piste Michel Paris

GRASS TRACK INTERNATIONAL
EN NOCTURNE

Courses solo, side-car, flat-track, feu d'artifice... Buvette et restauration.

Tarif : 15€ dès 18 ans (10€ : 14/18 ans)

Renseignements : 06 27 49 00 26

Organisation : Moto Start Club Macarien

Dimanche 23 juin dès 17h

Le Jardin d'Arlette

NUITS ATYPIQUES

Paroles d'artistes et concert avec TITI ROBIN & ROBERTO SAADNA invitent FRANCIS VARIS (musiques gitanes et méditerranéennes / France), buvette et cuisine du monde.

15€ et 10€ tarif réduit (gratuit - de 16 ans)

Renseignements : 05 57 36 49 07

Organisation : Nuits Atypiques

Vendredi 28 juin dès 18h

Parc de la Maison de retraite

KERMESSE DES ÉCOLES

Organisation : Association des parents d'élèves et équipe enseignante des écoles

Dimanche 29 juin à 20h

Salle François Mauriac

GALA DE FIN D'ANNEE - K'DANSE

Buvettes et restauration sur place

Accès libre

Renseignements : 07 52 67 19 79

Organisation : asso. K'Danse

Jeudi 4 juillet dès 19h

Allée des Tilleuls

APERÔ / TAPAS DES PRODUCTEURS DE PAYS

Petite restauration et vins locaux, animation musicale (entrée libre)

Renseignements : 06 76 02 41 17

Org^o : Tourisme en coteaux macariens

Samedi 13 juillet dès 13h

Le Palus - ancien camping

LE BAL DES POMPIERS

Tournoi de pétanque et animation pour les enfants, "soirée feria" avec repas champêtre, animation musicale bandas, bal, feu d'artifice.

Inscriptions au repas en mairie au 05 56 63 03 64

Organisation : Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Macaire

Jeudi 18 juillet dès 18h30

Le Jardin d'Arlette (repli météo possible)

NUITS ATYPIQUES

Parole d'artistes, apéro, cuisine du monde et concerts avec l'ENSEMBLE CHAK M (musiques d'inspiration persane et arabe)

13€ et 9€ tarif réduit (gratuit - de 16 ans)

Renseignements : 05 57 36 49 07

Organisation : Nuits Atypiques





Sam. 20 juillet public dès 9h

Piste Michel Paris

NUIT DE LA GLISSS (championnat Ligue d'Aquitaine toutes catégories)
Courses de moto cross, feu d'artifice.
Tarif : 10€ (gratuit jusqu'à 13 ans)

Renseignements : 06 27 49 00 26

Organisation : Moto Start Club Macarien

Ven. 19 & 26 juillet

Ven. 2 & 9 août 19h-minuit

Le Palus – ancien camping

MARCHE DES PRODUCTEURS DE PAYS
Producteurs locaux (viandes, légumes, miel, fromage, huîtres, vins...), animations musicales – entrée libre

Renseignements : 06 76 02 41 17

Organisation : Tourisme en coteaux macariens

Vendredi 16 août

BALADE NOCTURNE

Balade au flambeau commentée par un guide conférencier – entrée libre
Petite restauration.

Renseignements : 06 50 39 09 54

Organisation : Vivre le Patrimoine Macarien

Ven 16 - dim. 18 août

Piste Michel Paris et Parvis de l'Eglise

WEEK-END DES GASOHOLICS

Repas, concert, animations, démonstrations... Rassemblement de motos anciennes sur le parvis de l'Eglise le samedi 17 août en fin de matinée
Organisation : association les Gazos



Samedi 31 août dès 9h

Rue Carnot / place du Mercadiou /

Château de Tardes

FÊTE MÉDIÉVALE

Manifestation familiale avec spectacles, visites, artisanat, jeux et ateliers créatifs. Location de costumes.
Restauration et taverne toute la journée – entrée libre

Informations :

lesmedievales.saintmacaire@gmail.com

Organisation : Les Médiévales

Sam. 7 septembre 12h-18h

Lieu à définir

FORUM DES ASSOCIATIONS

Rencontres, échanges, informations, animations, ateliers et démonstrations, découvrez les offres et les services développés par la vie associative locale.

Renseignements : 05 56 76 78 83

Organisation : municipalité et CVLV-
Pôle social rural

Samedi 7 septembre

TOURNOI DE PETANQUE

Organisation : Pétanque Macarienne

Sam. 21 & dim. 22 sept.

Ville médiévale

JOURNEES EUROPEENNES

DU PATRIMOINE (animations, visites ...)

Concert symphonique de l'Ensemble Unisson le samedi 21

Organisation : municipalité et Vivre le Patrimoine Macarien

Dim. 29 septembre

Course cycliste sur route

Organisation : Le Guidon Macarien

MAIS ENCORE !!!

EN JUIN & EN SEPTEMBRE

6 et 27 juin

Jeudis de septembre 10h30

VISITES GUIDÉES DU VILLAGE MÉDIÉVAL

Pour les individuels, départ garanti si minimum 2 participants, réservation conseillée.

Tarifs : Adulte : 6 € - enfant de 8 à 12 ans : 3 € - enfant moins de 8 ans accompagné : gratuit

Renseignements : 05 56 63 68 00

Org^o : Office de tourisme du Sud Gironde

EN JUILLET & EN AOÛT

Les lundis, mercredis,

vendredis 10h30

(sauf 5 et 12 août)

VISITES GUIDÉES DU VILLAGE MÉDIÉVAL

Pour les individuels, départ garanti si minimum 2 participants, réservation conseillée.

Tarifs : Adulte : 6 € - enfant de 8 à 12 ans : 3 € - enfant moins de 8 ans accompagné : gratuit

Renseignements : 05 56 63 68 00

Org^o : Office de tourisme du Sud Gironde

Les jours sportifs, selon programme

Le Palus – Bas des Remparts

ANIMATIONS SPORTIVES AVEC CAP33

Programme : facebook.com/

cap33sudgironde

Org^o : Office de tourisme du Sud Gironde

RESTAURANT SCOLAIRE & ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'heure des comptes

Un bilan financier a été effectué sur une année scolaire complète (2022-23), en prenant en compte toutes les charges, ce qui permet de se rendre compte du coût complet de ces services.

Restaurant scolaire



Cherchez «restaurant scolaire de Saint-Macaire» pour retrouver l'actualité sur Facebook.

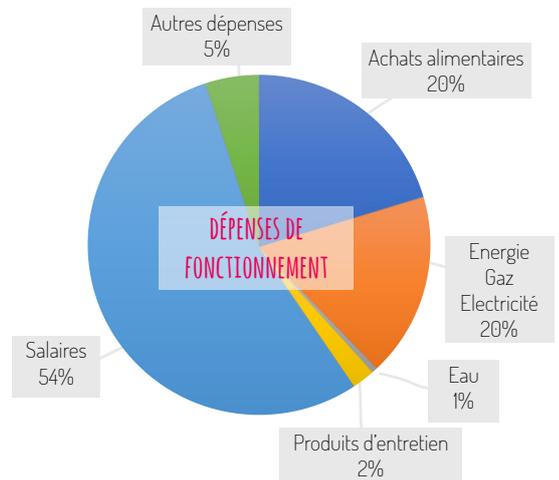
Plus de 17000 repas ont été servis durant cette année scolaire là, soit 118 repas par jour en moyenne. Le total des dépenses s'élève à 239 888€, ce qui correspond à un coût 'complet' du repas de 14€.

Comme les recettes représentent 50 676€, la différence **financée par la commune** est de 189 212€ pour l'année, soit **11€ par repas en moyenne**.

L'automne dernier, en commission des affaires scolaires (avec des représentants des parents d'élèves), une évolution des prix des repas a été proposée : elle permet à une plus grande majorité des familles de bénéficier du tarif à « 1€ » (subventionné par l'état). Une légère augmentation est appliquée aux familles dont le quotient familial est supérieur à 1500. La commission finance a validé les tarifs, puis le conseil municipal a voté (à l'unanimité) ces nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2024.

Ces tarifs ont été précisés dans le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire et en ligne : <https://saintmacaire.fr/ecoles-cantines/>

Les tarifs facturés aux familles sont désormais compris **entre 1€ et 3,50€** par repas (et 4,30€ pour les adultes).



Accueil périscolaire

Sur la même année scolaire, le bilan du **service d'accueil périscolaire** indique un total des dépenses de 77 797€, pour des recettes de 34 191€ (4903€ payées par les familles, et 29 288€ de dotations).

La différence financée par la commune est donc de 43 606€. Là aussi, le tarif dépend du quotient familial, et les nouveaux tarifs votés par le conseil municipal s'établissent désormais entre 0,30€ et 1€ par heure.

PRÉVENTION VITESSE

Des feux clignotants ont été ajoutés rue de Verdun, sur la voie passant devant les écoles, pour signaler, uniquement aux véhicules dépassant le 30km/h, leur vitesse excessive.

D'autre part, le radar pédagogique installé devant l'école élémentaire, a porté ses fruits

et livre ses statistiques. Il a été installé le 1er septembre, pour la rentrée des classes. Donc sur 7 mois complets, 91,5% des véhicules (entrant ou sortant du village) respectent la limitation de 30km/h, et 99,5% sont en dessous de 40 km/h.



Le radar pédagogique est certainement efficace pour sensibiliser à la vitesse, mais merci à tous pour le respect de la vitesse !

Nous l'avons pour l'instant déplacé sur d'autres secteurs de la commune nécessitant cette sensibilisation, mais il reviendra devant les écoles.

BILANS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Paroles de directrices...

ÉCOLE MATERNELLE



Cette année encore, de nombreux projets ont vu le jour au sein de l'école maternelle.

Les élèves ont débuté l'année en travaillant sur le schéma corporel et sur les émotions. Ils ont assisté à la représentation théâtrale du livre «La couleur des émotions».

Les enfants ont ensuite découvert, dans le cadre du jumelage Saint-Macaire-Lodine, la culture italienne et sarde. Ils ont appris des chants, danses et mots d'italien qu'ils ont eu le bonheur de restituer devant le comité de jumelage à l'occasion de la venue de nos amis sardes à Saint-Macaire.

Année olympique oblige, la période 3 était consacrée aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Après avoir expérimenté les contraintes liées aux différents handicaps dans le sport, l'école maternelle a invité la classe de CP-CE1 pour une rencontre paralympique en présence des parents. Enfin, les deux classes ont visité l'école de chiens guides d'aveugles de Mérignac.

Avec l'arrivée du printemps, nos yeux se sont tournés vers le ciel à la recherche d'oiseaux. Le Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux est venu à la rencontre des élèves pour leur parler des oiseaux et étudier leurs caractéristiques.

Le partenariat mis en place par la Municipalité entre les écoles et l'association l'Auringleta a permis une observation des oiseaux du secteur avant une découverte des oiseaux du littoral proposée par la Maison de la nature du Bassin d'Arcachon.

L'Auringleta est par ailleurs intervenue une fois par période pour sensibiliser les enfants à l'écologie et à la biodiversité.

Tout au long de l'année, nous avons continué le partenariat avec la bibliothèque communale de St-Macaire mais aussi avec l'Association Ardilla qui nous a permis de bénéficier gratuitement d'un éveil musical pour tous.

Nous tenons à remercier la municipalité, l'association des parents d'élèves ainsi que les familles qui soutiennent financièrement l'école et qui permettent la réalisation de ces projets.

Merci également à l'Association Ardilla et à Maryse Broustet qui facilitent l'accès à la culture pour nos élèves

Cécile Lataste & Maryline Rivière



Partage culturels dans le cadre du jumelage Lodine / Saint-Macaire (21 mai)



L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Heureuse de vous faire partager son bilan de l'année scolaire 2023-2024



Cette année encore, l'équipe pédagogique de l'école élémentaire de Saint-Macaire (composée de 7 enseignants et de 8 AESH) s'est investie dans des projets pluridisciplinaires pour permettre à tous les élèves d'accéder à une culture commune et de se construire en tant que citoyen.

Grâce au soutien important de la municipalité et à l'implication des partenaires locaux, l'école a souhaité mettre en avant les ressources disponibles à proximité dans le but de faire découvrir aux élèves leur patrimoine proche à travers la thématique du sport.



Activité : **Natation**
Niveaux : du CP au CM2
Partenaire : Spadium de Langon
Objectif : Travailler le savoir-nager tout au long de la scolarité des élèves.



Activité : **Animations nature**
Niveaux : du CP au CM2
Partenaire : Auringleta (interventions de Mme DUPUY)
Objectifs : Découvrir la biodiversité au jardin. Acquérir les bases du jardinage. Faire le lien entre culture et alimentation.

(Le montant de la convention avec l'Auringleta pour l'année scolaire est de 5300 € pour les 2 écoles)

Activité : **Opéra Rock – Chant**
/ Sensibilisation au style musical
Niveaux : du CP au CM2
Partenaire : Ardilla / Mme OLIVIER et de M. BOURDIL.
Objectifs : Développer la sensibilité et le plaisir de faire et d'écouter de la musique. Apporter les savoirs culturels et techniques nécessaires au développement de l'écoute et de l'expression.



Activité : **Lecture**
Niveaux : du CP au CM2
Partenaire : Bibliothèque Saint-Macaire
Accueil bénévole par Mme PATTEE.
Objectif : Développer le goût de la lecture. Accéder à une culture commune.



Activité : **Judo**
Niveaux : du CP au CM2
Partenaire : Judo Club des Co-teaux Macariens /vv M. GONDY.
Objectifs : Initier les élèves à une pratique de sport de contact. Conduire et maîtriser un affrontement interindividuel.

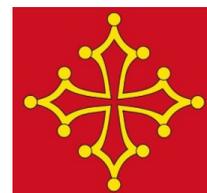


Activité : **Visites expositions artistiques**
Niveaux : du CP au CM2
Partenaire : Galerie Simone et les Mauhargats
Objectifs : Fréquenter des lieux d'expositions. Découvrir des artistes et des œuvres. Analyser sa pratique et la comparer à celle de l'artiste et de ses pairs.

Activité : **Concours national de lutte contre le harcèlement scolaire**
Niveaux de classe : CP, CM1 et CM2
Partenaire : DSDEN33, Programme pHARE
Objectif : Lutter contre le harcèlement scolaire.



Activité : **Occitan**
Niveaux de classe : du CE1 au CM2
Partenaire : M. THOUROUDE
Objectif : Découvrir et initier les élèves à la pratique d'une langue vivante régionale.



Activité : **Danse**
Niveaux de classe : CM1 et CM2
Partenaires : DRAC de Nouvelle-Aquitaine, DSDEN 33, Classes Citadines, Théâtre des 4 saisons, Compagnie des Ouvreurs du Possible

Interventions de Mme BACHACOU et M. PELLEGRINI
Objectifs : Utiliser des techniques de différentes expressions artistiques (danse et univers sonore) adaptées à une production. Connaître, rencontrer et pratiquer.



Activité : **Construction de micro-fusées**
Niveaux de classe : CM1 et CM2

Partenaires : AJSEP 33, Ariane Groupe
Objectif : Concevoir et réaliser un objectif technique.



Le grand défi de l'année était de pouvoir offrir à tous les élèves **un séjour sportif avec nuitée(s)**. Grâce à l'implication de toute l'équipe pédagogique, au soutien de l'APE (Association des Parents d'Élèves), de la municipalité, des partenaires et des parents d'élèves, ce projet a pu voir le jour !

Les élèves de cycle 2 sont partis au **domaine Equiland de Cassen** les 6 et 7 mai. Au programme, activités sportives, coopératives, ludiques mais aussi balade en forêt, jeux traditionnels...



Les élèves de cycle 3 quant à eux, partiront du 27 au 29 mai pour **Vendays-Montalivet**. Ils seront amenés à découvrir le surf, mais aussi à participer à des activités de course d'orientation, kart à pédales, initiation au djembé ou encore découverte du littoral, de la faune et la flore.

Remerciements

L'équipe pédagogique de Saint-Macaire tient à remercier, cette année encore, la municipalité, les partenaires locaux ainsi que les représentants de parents d'élèves pour leur engagement. Nous remercions tout particulièrement l'Association des Parents d'Élèves sans qui, les projets de séjours scolaires n'auraient pu avoir lieu.

Un grand merci également aux parents IEB sans qui les élèves ne pourraient pas aller à la piscine. Pour terminer, nous remercions l'ensemble des parents d'élèves pour leur confiance. Leur implication est indispensable pour le bien-être et l'épanouissement des élèves.



L'ÉCOLE DE MUSIQUE 'ARDILLA'

Inauguration du bâtiment



SANS FAUSSE NOTE !

Samedi 27 avril dernier en fin de matinée, tout le monde s'était donné rendez-vous rue de Verdun pour inaugurer comme il se doit la Maison « Ardilla » flambant neuve et ainsi **célébrer la fin de près de 2 ans de travaux** de réfection, de mise aux normes et de mise en accessibilité de ce bâtiment emblématique de la commune.

En effet, élus communaux, représentants associatifs, membres fondateurs d'Ardilla, élus départementaux, régionaux et nationaux se sont rassemblés autour du Maire Cédric Gerbeau, du Président de la communauté de Communes du sud Gironde Jérôme Guillem, de Marianne Vinson, Présidente d'Ardilla et de Monsieur le Sous-Préfet pour saluer cette **belle réalisation**.

C'est non sans une pointe d'émotion que Cédric Gerbeau a témoigné du poids symbolique que représentent ce bâtiment et l'association Ardilla pour la commune. Il n'a pas manqué d'évoquer l'engagement de l'Association

dont les membres ont réalisé bénévolement les travaux d'embellissement intérieur, celui de ses collègues élus intercommunautaires qui savent reconnaître **l'importance des écoles de musique pour notre territoire** ainsi que le travail de l'architecte David Blasquez qui a mené les travaux, accompagné tout au long du chantier par Rémi Pottier, adjoint municipal.

Les élus et Monsieur le Sous-Préfet ont, quant à eux, salué le **dynamisme d'une association engagée** pour l'éducation populaire qui compte aujourd'hui plus de 300 adhérents et qui fait rayonner Saint-Macaire bien au delà de ses frontières. Ils ont également souligné le **volontarisme du conseil municipal** qui a su se montrer pro-actif pour initier, financer et mener à bien les travaux de ce bâtiment qui en avait grandement besoin.



ACTUALITÉS TRAVAUX

Des avancements tous azimuts

UNE NOUVELLE PEAU POUR LA PLACE MESSIDAN



avant travaux



pendant travaux



pendant travaux



avant travaux



après travaux

Depuis le 7 mars, les riverains de la place Messidan voient leur cadre de vie évoluer. En effet, suite aux premiers échanges de février 2022 sur l'implantation du composteur collectif et sur les besoins des riverains, nous avons pu vous proposer un aménagement paysager structuré et sécurisé.

Ainsi, les emplacements de parking sont désormais matérialisés avec des véritables pavés romains. L'espace vert a été délimité par des poteaux en bois, les plantes ont été réimplantées pour permettre d'installer prochainement un banc. De plus, la pente a été entièrement refaite pour le confort de tous.

Et enfin, un abri en bois est en cours de finalisation pour accueillir

une zone de collecte des déchets, comprenant un bac d'ordures ménagères (couvercle noir), un bac pour les recyclables (couvercle jaune) ; ainsi qu'un point de collecte des biodéchets. Cet espace sera décoré de plantes et de fleurs pour verdier et embellir ce quartier.

La majorité des travaux ont été réalisés par nos agents qui ont mis du cœur à l'ouvrage tout en assurant l'entretien du reste du village et le support aux animations.

Nous remercions les agents pour leur travail, et aussi les riverains pour leur patience. Cela en vaut la peine !

ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Un investissement a été lancé pour ré-équiper les bâtiments publics de la commune, d'éclairages économes et de dispositifs permettant les économies d'électricité.

Nous avons commencé par le groupe scolaire : la puissance totale installée en appareils LED est de **5,822Kw contre 13,729Kw existants précédemment**. L'économie réalisée, uniquement sur le groupe scolaire, représente donc une valeur

de 7,90Kw, avec 244 lampes LED installées. Compte tenu du prix du KWh à 0,5087 centimes le KWh, le gain en consommation est immédiat et l'économie d'énergie réalisée sur 6 ans est de 47117€ : cela permet de dépasser l'investissement initial (46330€ pour tous les bâtiments). De plus, ces travaux sont subventionnés à hauteur de 67% : par l'état (13564€) et le conseil départemental (17440€).

Les investissements pour la transition énergétique vont se poursuivre cette année, sur d'autres bâtiments ainsi que sur l'éclairage public.

Cet éclairage LED sera à la fois beaucoup moins consommateur d'énergie (permettant à la commune d'économiser sur sa facture d'électricité), mais aussi plus efficace.

Piste cyclable *On va bientôt la dérouler !*

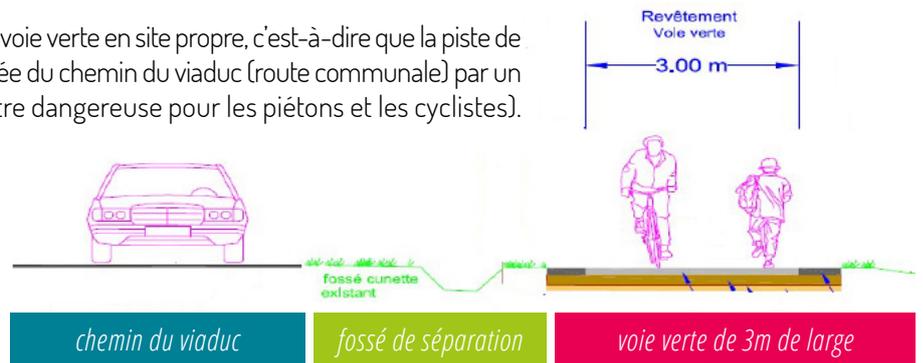
Après de nombreuses réunions avec le Centre Routier Départemental et les élus concernés, la piste cyclable devrait commencer à voir le jour d'ici fin d'année 2024, début d'année 2025 sur le tronçon entre le rond point du viaduc et le carrefour entre la route de l'ancien pont et le chemin du viaduc.



Sur cette première tranche, il s'agit de créer une voie verte en site propre, c'est-à-dire que la piste de circulation des piétons et des cyclistes est séparée du chemin du viaduc (route communale) par un fossé (la circulation pouvant actuellement être dangereuse pour les piétons et les cyclistes).

Cet axe restera un axe en sens unique en direction du viaduc pour les voitures.

En ce qui concerne l'éclairage, une expérimentation « peinture lumineuse » sera assurée sur la voie verte au niveau du carrefour du Viaduc. Cette peinture restitue la lumière de la journée et améliore la perception du carrefour la nuit (durée de retour environ 3 heures). Pour l'éclairage (financé par la commune), les études ont été réalisées et budgétisées et seront soumises au conseil municipal lors du vote du budget 2025.



AIRE DE JEUX et de SPORT *Plus vite, plus haut, plus fort !*

D'ici l'été, nous allons compléter le city stade (terrain multisport) au pied des remparts par des matériels permettant de faire du sport en extérieur. Il s'agit de plusieurs équipements permettant de se muscler ou de se gainer en toute sécurité, entre amis ou en solitaire et à l'ombre des arbres.

Ce sera l'occasion de développer l'attractivité de cette zone auprès des sportifs aguerris ou en devenir.



ENFANTS

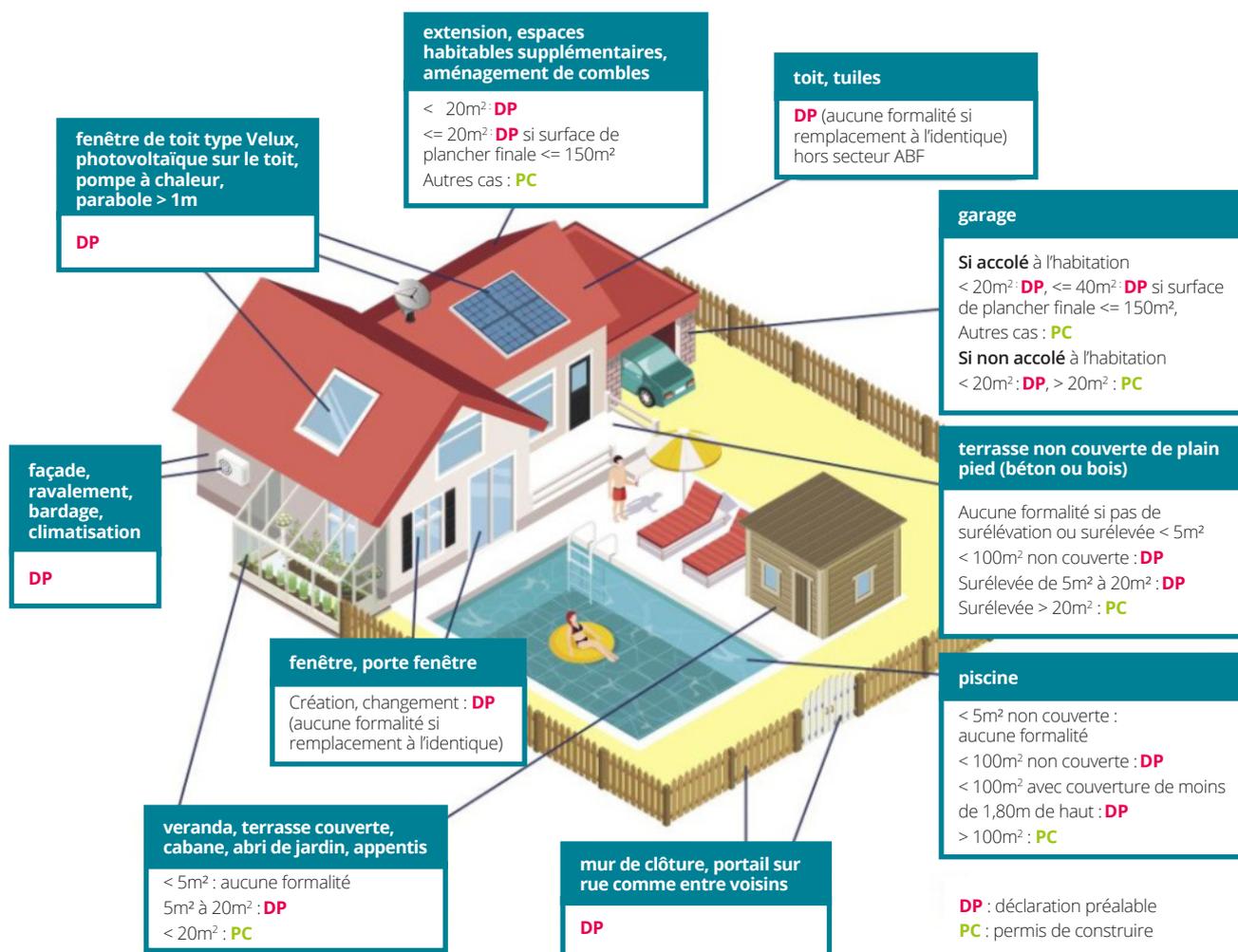
Les enfants ne seront pas en reste car une petite aire de jeux dédiés aux 2-7 ans va être installée. Ainsi, les familles trouveront en un seul endroit un espace attractif à la fois pour leurs petits, leurs adolescents et les jeunes adultes tout en profitant de la plénitude du lieu.





DES TRAVAUX CHEZ VOUS ?

Permis ou simple déclaration, comment s'y retrouver et quelles sont vos obligations ?



Quels types de travaux sont concernés par une demande d'autorisation d'urbanisme ?

Voici une liste non-exhaustive: construction nouvelle. extension, ravalement de façade, clôture, portail, véranda terrasse surélevée, piscine, climatisation, changement de fenêtre, porte extérieure, panneaux photovoltaïques, abris de jardin ou de bois, garage, appentis, pompe à chaleur, parabole de plus d'un mètre de diamètre, aménagement de combles...

Dois-je faire appel à un architecte ?

Un architecte est requis sauf si ma demande de permis de construire concerne une surface de plancher créée inférieure à 150m² et que la construction est destinée à mon propre usage. Un recours à un architecte est également obligatoire si le projet fait dépasser la valeur de 150 m² la surface de l'existant.

Comment déposer une déclaration de travaux ?

Utiliser le formulaire cerfa n°13404 pour une déclaration préalable de travaux et le formulaire cerfa n°13406 pour un permis de construire d'une maison individuelle. Ces formulaires sont à télécharger sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319, vous aurez ainsi toujours leur version à jour. Seul le propriétaire ou toute personne dûment autorisée (architecte ou mandataire par exemple) peut déposer une demande de déclaration préalable ou un permis de construire.

Infraction aux règles d'urbanisme : qu'est-ce que je risque ?

Tout d'abord, une déclaration en bonne et due forme me garantit une conformité avec la loi. Ainsi, je serai protégé contre tout recours, mais je serai également protégé contre tout incident ou accident pouvant résulter des travaux. Un



certificat de conformité pourra m'être demandé en cas de revente de mon bien. Il atteste que tout est bien conforme à l'autorisation administrative obtenue. Le Procureur de la République sera saisi en cas de travaux illicites ou de travaux sans autorisation préalable, et une astreinte financière sera instaurée.

Quels sont les délais d'instructions ?

La Commune dispose d'1 mois pour instruire le dossier de déclaration préalable et de 2 mois pour un permis de construire pour une maison individuelle. Ce délai est prolongé à 3 mois pour un immeuble collectif ou pour un bâtiment industriel. Différents organismes peuvent être consultés en fonction de la situation, par exemple zone à risque d'inondation ou si l'ABF⁽¹⁾ intervient. Le délai est compté de date à date, sans tenir compte du nombre de jours exacts. Ce délai peut expirer un dimanche ou un jour férié. Par exemple, pour un délai de 2 mois : date de dépôt le 25 septembre, date limite d'information du pétitionnaire le 25 novembre.

Attention: Le délai d'instruction ne commence qu'à la réception d'un dossier complet.

Quand y a-t-il accord tacite ?

Au bout d'1 mois pour une déclaration préalable, de 2 mois pour un permis de démolir ou pour un permis de construire pour un logement individuel et de 3 mois pour un immeuble, un bâtiment industriel ou un permis d'aménager. Exemple: pour une demande de permis de construire de maison individuelle déposée le 12 février, le pétitionnaire doit être informé au plus tard le 12 avril soit via la réception de la lettre recommandée soit de l'avis de passage du facteur. Dans le cas contraire, il y a accord tacite.

Dois-je afficher les travaux sur mon terrain ?

Oui, dès la réception de la décision favorable, à l'aide d'un panneau dont les dimensions sont supérieures à 80 x 80 cm. j'affiche les travaux sur mon terrain pendant toute la durée des travaux pour une déclaration préalable et pour un permis de construire ou de démolir. Le panneau doit être visible depuis l'espace public.

Que dois-je faire à la fin des travaux ?

Déclarer la fin des travaux à l'aide du formulaire cerfa n°13408. Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, je dois adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial...) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers. Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination ou le cas échéant de sous- destinations de surfaces existantes.

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Dans le doute, contactez nos agents en mairie, ils sauront vous guider.

(1) ABF: Architecte des Bâtiments de France

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Depuis plusieurs mois, notre commune bénéficie du déploiement de la fibre optique afin que chaque foyer puisse bénéficier d'un accès très haut débit à internet.

Pour rappel des acteurs du réseaux : girondehautmega.fr

QUI CONSTRUIT LE RÉSEAU FIBRE DANS MA COMMUNE ?

Le syndicat mixte Gironde Numérique (qui regroupe le Conseil Départemental, les 27 Communautés de communes et d'agglomération et leurs partenaires) est le maître d'ouvrage. Il délègue la conception et la réalisation des travaux ainsi que l'exploitation et la commercialisation du réseau à Gironde Très Haut Débit, filiale d'Orange. Sept sous-traitants se partagent les 1500 chantiers et construisent le réseau.

À QUI APPARTIENT LE RÉSEAU ?

Le réseau de fibre optique est la propriété des adhérents de Gironde Numérique, c'est à dire le Département et les Communautés de communes et d'agglomération de Gironde. Il appartient entièrement au secteur public.

QUI FINANCE LE RÉSEAU ?

115 millions de fonds publics sont engagés sur ce projet qui représente un investissement majeur pour l'avenir, pour un coût total de 740 millions d'euros. Le financement sera donc majoritairement assuré par le délégataire privé.

Nous vous rappelons que commune est dans un périmètre patrimonial et qu'il convient d'être attentif aux façades. Si la municipalité a pu travailler en bonne intelligence avec le Département et avec l'Architecte des Bâtiments de France afin d'intégrer le mieux possible les nouvelles armoires techniques indispensables (Entrée Ouest du Bourg, place Tourny, devant le Poste), cela s'avère nettement plus ardu pour les raccordements finaux.

En effet, si GIRONDE TRÈS HAUT DÉBIT maîtrise le déploiement jusqu'aux boîtiers extérieurs, le raccordement de ceux-ci vers l'intérieur du logement est nettement plus problématique. Il repose en effet essentiellement sur la qualité du prestataire missionné par le fournisseur d'accès à internet et sur la vigilance du bénéficiaire. Il est donc important de rappeler ce qui suit :

- Le prestataire a l'obligation légale de suivre la chemin initial de l'ancien réseau de fil de cuivre de téléphone (beige et souple).
- Si un nouveau cheminement était éventuellement à envisager, merci de vous rapprocher impérativement de la mairie afin de vous garantir une bonne intégration de ce nouveau câble de fibre (noir et rigide) sur vos façades.



disposition incorrecte



bonne intégration du câble

L'ÉTÉ ARRIVE...

Vigilance seniors et autres services



SIGNALONS LES PERSONNES FRAGILES

Reviennent avec l'été les conseils de prévention qui s'appliquent à tous et plus particulièrement aux personnes âgées, handicapées ou malades, personnes dépendantes, femmes enceintes et jeunes enfants...).

Aussi la commune, comme les années précédentes, tient un registre nominatif des personnes fragiles à aider.

L'inscription sur ce registre leur est ouverte. Si vous pensez à des membres de votre famille des amis, des voisins, proposez leur cette aide qui leur permettra un contact téléphonique périodique des services du CCAS, afin de s'assurer de leur bien-être et de leur sécurité en cas d'épisode de canicule.

→ CONTACT MAIRIE : 05 56 63 03 64

ATELIERS SENIORS À VENIR...

Les ateliers en partenariat avec l'ASEPT sont toujours appréciés des seniors. Au programme :

ATELIER MEMOIRE • LES MARDIS DE 10 H À 12 H

Entretenir sa mémoire avec des conseils, stratégies et techniques pour préserver ses capacités cérébrales et faire face aux petits trous de mémoire de la vie quotidienne.

- entretien individuel préalable le mardi 24 septembre
- 1^{er}, 8, 15 et 22 octobre
- 5, 12, 19 et 26 novembre
- 3 et 10 décembre

ATELIER YOGA DU RIRE • LES VENDREDIS DE 10 H À 11 H 15

Réapprendre à rire sans raison dans une ambiance conviviale, pour libérer ses tensions et adopter des comportements favorables à une bonne santé et une meilleure qualité de vie.

- 4, 11, 18 et 25 octobre
- 8, 15, 22 et 29 novembre

→ Inscription auprès de l'ASEPT : www.asept-gironde.fr ou tél. 05.57.99.79.39

VOUS DEVEZ VOUS DÉPLACER MAIS VOUS N'AVEZ PAS DE VÉHICULE ?

La solution, le transport à la demande qui permet de se déplacer à proximité, une solution souple et pratique. Un rendez-vous chez le médecin, des courses au supermarché, une visite chez des proches... un minibus adapté vient vous chercher, vous dépose et vous ramène chez vous (sauf le week-end).

POUR QUI ?

- personnes âgées de + de 75 ans,
- personnes à mobilité réduite ou en invalidité temporaire,
- sans emploi ou insertion professionnelle,
- en situation particulière (sur étude).

À QUEL TARIF ?

- Trajet : 2,30€ (4,10 € aller-retour)
- Tarif solidaire sous conditions de ressources : 0,40€ (aller simple)



→ SOUSCRIVEZ ET RÉSERVEZ
AU 06 88 22 07 86

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Une histoire de civisme

Encore et toujours des chiens en divagation dans les rues, sans surveillance de leurs propriétaires qui préfèrent leur ouvrir la porte que de prendre une pause pour se promener avec eux dans notre belle cité. **Pour rappel la divagation des animaux est interdite (Art. 211-19-1 du code rural).**

IDENTIFICATION

Qu'ils soient errants (sans propriétaire connu) ou divagants (sans surveillance effective de son maître), **un chien ou un chat doit être identifié**, l'identification étant obligatoire (art.276-2 du code rural). Un chien ou un chat errant non identifié peut faire l'objet de capture par la fourrière communale, d'où l'importance que votre animal soit identifié.

STERILISATION

Si l'identification des animaux domestiques est obligatoire, leur stérilisation ne l'est pas, ce qui engendre une prolifération difficile à freiner sans le civisme de leur maître ; et plus particulièrement celle des chats et chattes. En effet, pour exemple : en un an une chatte peut avoir 3 portées et 12 chatons, soit en 4 ans une prolifération de 20 736 chatons. Et malheureusement, ces chats finissent par errer sans propriétaire !

Les frais de stérilisation de ces chats errants incombent à la Mairie, sur l'argent public, celui des citoyens. Outre le coût, il s'agit aussi de salubrité et du bien-être de ces animaux. En conséquence, la stérilisation des chats et chattes, si elle n'est pas obligatoire demeure un acte civique et de maintien en bonne santé de la population féline.

DÉJECTIONS CANINES

Nombreux sont les habitants qui se plaignent des déjections canines sur leur passage. Avec ou sans surveillance des chiens, leurs propriétaires « oublient » souvent de ramasser les déjections de leur animal ! Ce comportement, encore trop fréquent entraîne nombre de nuisances olfactives, visuelles avec dégradation du cadre de vie, souillure des espaces publics, prolifération de microbes, risques de chutes sans oublier le nettoyage supplémentaire par les agents de la commune. Par mesure d'hygiène publique, tout propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal (l'abandon de celles-ci dans le domaine public expose le propriétaire à une contravention de 2^o classe soit 35 euros). À cet effet, la municipalité a mis en place des distributeurs situés Allée des Tilleuls, Place de l'horloge, Place du 19 mars, Place de l'église, Cours Gambetta, Place Tourny, rue de la Clotte, sanitaires bas des remparts, en bas de la Place du Mercadiou, Lavoir du Thuron et... pourquoi ne pas prévoir d'avoir une poche sur soi ?

DÉCLARATION DES CHIENS DE 1^o ET 2^o CATEGORIES

Certains chiens doivent être déclarés en Mairie. Le propriétaire de l'animal doit demander un permis à la mairie de son domicile pour :

- les chiens d'attaque (1^o catégorie) non inscrits au LOF : Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (dits Pitbulls), Mastiff (dits boerbulls), Tosa ;
- les chiens de garde et de défense (2^o caté-

LA PROLIFÉRATION DU CHAT



1^{re} année : 3 portée, 12 chatons



2^e année : possiblement 144 chats



3^e année : possiblement 1728 chats



4^e année : possiblement 20736 chats

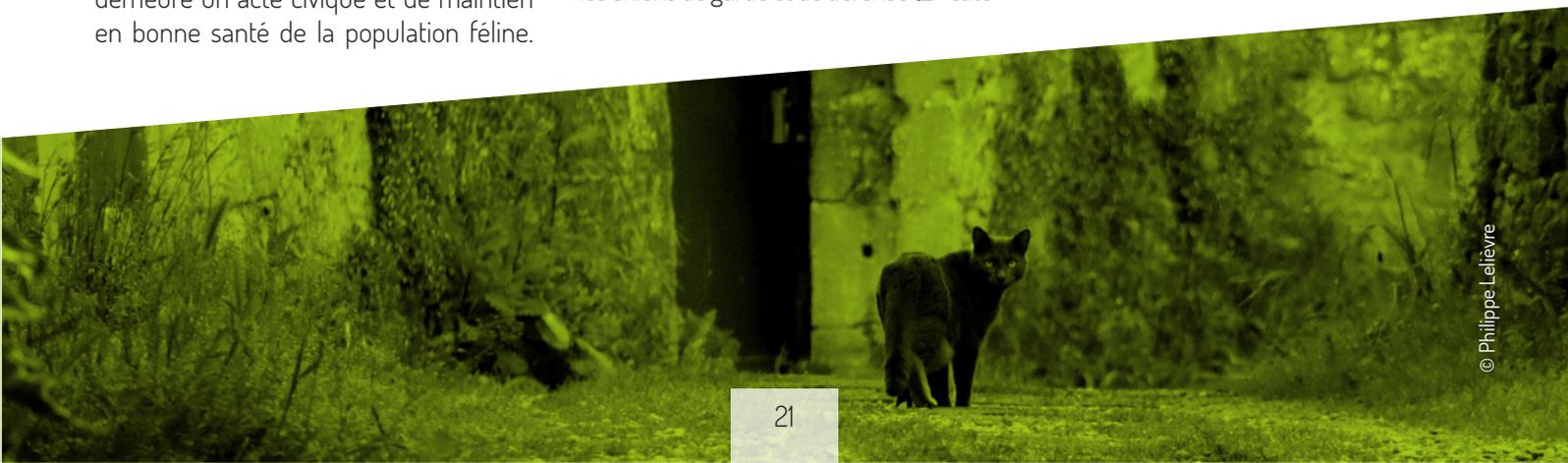


gorie) inscrits au LOF : (Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa, et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des Rottweiler.

Les chiens de 1^o catégorie sont interdits dans les lieux ou locaux publics, hors la voie publique mais muselés.

Les chiens de 2^o catégories n'ont pas d'interdiction mais doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Si la perfection ne peut être de ce monde, il suffit parfois de peu, mais de tous, pour rendre la vie collective plus agréable...



POUR MIEUX VIVRE

Améliorons nos petits gestes du quotidien

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS SUR LA COMMUNE

Bio déchets collectés : de quoi parle-t-on ? Il s'agit de tous les déchets issus de la préparation des repas à base de produits cultivés et de tous les restes de repas non consommés.



Depuis le début de l'année, vous avez vu que près des bacs collectifs, sont apparues des bornes de collecte de biodéchets. En effet, face au succès des composteurs collectifs et à la nouvelle réglementation, le SICTOM (Syndicat de collecte et de Tri des Ordures ménagères) a démarré l'implantation massive de ces points de collecte afin d'augmenter les volumes de collecte et de

pouvoir alimenter des méthaniseurs. Ces installations permettent de transformer les biodéchets en gaz méthane qui est ensuite réintégré dans le réseau de gaz de ville. Pour le moment, les déchets sont acheminés vers La Brède, en attendant les agréments du méthaniseur d'Auros.

Nous rappelons aux habitants que la collecte des déchets verts est un service qui est offert par la commune. Or, les volumes déplacés sont très importants alors que ces produits peuvent avoir une grande utilité et vous faire faire des économies.

En effet, **les feuilles mortes** en couche de 10 cm sont un excellent paillage qui va se décomposer naturellement en enrichissant la terre et en plus, limiter l'évaporation de l'eau ce qui vous économise des arrosages. La tonte, déposée en couche fine et aérée aux pieds des arbustes ou des haies, va avoir les mêmes avantages.

Et en plus, cela vous économise de la manutention et votre jardin vous le rendra bien.

OUI

Restes de repas
Viande et poisson
Thé & marc de café
Pain
Fruits et légumes
Coquilles d'œufs...



NON



Coquillages (huîtres, moules...)
Escargots
Déchets du jardin (feuilles mortes, tonte, branches...)

Si vous voulez garder le produit de la décomposition de vos bio déchets autrement dit votre compost pour votre jardin ou votre potager, voici les prochains ateliers organisés par le Sictom pour le mois de juin :

● Ateliers compostage (1h)

4 juin à 17h à Fargues, 6 juin à 14h à Fargues, 8 juin à 10h à Hostens, 10 juin 16h à Fargues, 13 juin à 17h30 à Fargues et pour les autres dates consulter la rubrique réduction des déchets, compostage, les prochains événements du site du SICTOM sud gironde.

● Atelier broyage

Pensez à suivre un des ateliers gratuits pour pouvoir bénéficier d'un prêt gratuit d'un broyeur pour réduire en mille morceaux vos déchets de taille et ainsi les laisser aux pieds des arbres pour leur plus grand bonheur.



STOP AUX POUBELLES SUR LES TROTTOIRS en dehors des jours de collecte

Nous allons prochainement faire une campagne de sensibilisation à la nécessité de rentrer les bacs de poubelles d'ordures ménagères et de recyclables chez soi. Voici les éléments d'informations et les règles qui s'appliquent sur la commune.

Lors de cette campagne, un premier courrier de rappel sera présenté aux propriétaires du bac. Puis lors d'un deuxième contrôle, s'il y a une récidive alors le bac sera retiré du trottoir et restitué contre paiement du remboursement des frais de manutention.

Merci de vous organiser pour rentrer votre bac après chaque collecte. Si vous ne disposez pas d'un espace pour stocker vos bacs, vous pouvez peut-être être rattachés à un bac collectif accessible avec une clé disponible en mairie.

- Les ordures ménagères et recyclables sont collectées en porte-à-porte une fois par semaine : les ordures ménagères : le lundi matin, les recyclables : le mercredi matin
- Les horaires de collecte sont définis entre 4h30 et 22h00 en journée.
- Les **ordures ménagères** doivent être mises dans **des sacs fermés**, et déposés dans le bac roulant à couvercle noir.
- Les recyclables doivent être directement déposés dans le bac roulant à couvercle jaune.
- Les bacs roulants doivent être sortis sur la voie publique la veille des jours de collecte ou à partir de 4h30 le matin.
- Ils doivent être retirés de l'espace public le soir du jour de collecte afin de ne pas porter atteinte à l'ordre public (encombrement de la voie publique, salubrité et circulation sur les trottoirs).
- Les bacs ne doivent pas séjourner plus de 24 h sur le domaine public.



LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE : LES GESTES À CONNAÎTRE

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150m. Il vit 2 mois. Au cours de sa vie, il peut pondre et donner naissance à plus 750 moustiques. Il démarre son activité mi-avril. Pour éviter une infestation, il faut agir **individuellement et tous en même temps**. En effet, il suffit d'une flaque pour qu'il y ait une forte prolifération. Voici donc une série d'informations et d'astuces sur les bons gestes à réaliser.

Un mot d'ordre : éliminer les zones de ponte !

Cependant c'est la saison où l'on souhaite récupérer les eaux de pluie dans des réserves, des bastes ou autres récupérateurs d'eau. C'est parfait pour vos arrosages de l'été.

Or, si vous voulez profiter de votre jardin et ne pas être 'attaqué' pendant que vous arrosez, pensez impérativement à mettre un voile ou une moustiquaire dessus et au niveau des arrivées d'eau. Le moustique est malin et sans ces barrages, il peut remonter les gouttières.

Donc pour ne pas faire une 'nursérie' géante pour les moustiques tigres et communs, mettez un voile sur vos systèmes de récupérations d'eau.



Vous vous en porterez bien mieux.

Après les pluies intermittentes de l'automne et de ce printemps, l'eau stagne un peu partout. Il faut alors retourner vos brouettes, vos arrosoirs, les jouets des enfants, les cendriers ou autres récipients qui traînent.

Mettez vos stocks de tuiles en pente pour faire s'écouler l'eau et tout matériaux stockés dehors. Videz ou fermez complètement les pieds de parasol lestés à l'eau. En cette saison, les piscines en dur ou hors sol sont encore un peu



MOUSTIQUE TIGRE
ailes noires, corps & pattes noires rayées blanc



diurnes, bruyants, rapide en vol

MOUSTIQUE COMMUNE
ailes transparentes, corps brun, rayures dorées



nocturnes, silencieux, lents en vol

négligées et peu attractives pour nous. Mais, un bassin peu entretenu et sans mouvement devient un énorme vivier pour les moustiques alors remontez vos manches et démarrez le nettoyage des bassins.

Si vous avez une mare, intégrez des poissons ou favorisez les grenouilles, ces animaux se chargeront des mamans moustiques et des larves.

Enfin, installez ou fabriquez des nichoirs à chauve-souris, elles sont capables de consommer jusqu'à 3000 moustiques par soir !



L'EHPAD

La Fontaine d'Ursuline



Par Mme Corine GIL, Directrice

Historiquement, ses murs ont d'abord accueilli un couvent de sœurs issue de la congrégation des Ursulines en 1624. Suite à différentes constructions et restructurations, le bâtiment religieux s'est transformé en école, hôpital, salle d'asile, etc ... En 1965 les dimensions religieuses et pédagogiques font place à un hospice civil. Les premiers travaux de réhabilitation sont entrepris durant l'année 1970.

À partir de 1985, se pose crûment la nécessité d'humaniser ce qui était devenue la maison de retraite conformément aux orientations du plan et aux vœux du Président de la République. Après une première mise en sécurité des locaux, le projet complet est élaboré et grâce au soutien de l'État, du Conseil Général et de la CRAMA, les travaux débutent en mars 1991 pour s'achever en juin 1994 avec la mise en service de la totalité des locaux pour 90 résidents.

En 2006, la maison de retraite, devenue Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), ouvre une unité spécialisée pour les personnes atteintes de démences de type Alzheimer : l'Unité de Vie Spécialisée (UVS).

À ce jour, la capacité autorisée de l'établissement est de 114 lits et places : 102 lits d'hébergement permanent (HP), 5 lits d'hébergement temporaire (HT) et 7 places d'accueil de jour (AJ). L'EHPAD est doté de sa propre Pharmacie à Usage Interne, ce qui est rare dans les établissements médico-sociaux.

En 2022, en suivant une méthodologie participative, l'EHPAD se dote enfin d'un nom : *La Fontaine d'Ursuline* qui rend hommage à l'histoire de ses lieux.

LE FONCTIONNEMENT DE L'EHPAD LA FONTAINE D'URSULINE

Cet établissement public hospitalier autonome est dirigé par un directeur nommé par arrêté ministériel. Ce dernier, en tant que représentant légal, met en œuvre le projet d'établissement et coordonne l'exécution des délibérations

du conseil d'administration. Il a la responsabilité des actions éducatives et sociales et des activités de soins conduites par l'établissement. Il est ordonnateur des dépenses et procède à la nomination du personnel.

Le Conseil d'administration (CA) est l'instance décisionnelle composée de :

- 3 représentants de la commune, dont le Maire, qui en assure la présidence ;
- 3 représentants du Conseil départemental de la Gironde ;
- 2 représentants des résidents ou de leurs familles ;
- 2 représentants du personnel de l'établissement ;
- 2 personnes désignées en fonction de leurs compétences

dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.

Cette instance délibère notamment sur le projet d'établissement, les programmes d'investissement, le rapport d'activité, le budget, les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale, le règlement de fonctionnement, l'acceptation et le refus de dons et legs, les actions en justice, etc ...

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est l'instance qui réunit a minima la direction, des représentants des résidents et de leur famille et des représentants du personnel. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur le fonctionnement de l'établissement notamment sur les droits et libertés des personnes accompagnées ; l'organisation et la vie quotidienne ; les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées par l'établissement, etc ...

Le Comité Social d'Établissement (CSE) est l'instance sociale de l'EHPAD puisqu'elle réunit la direction et les représentants du personnel élus.

LA MISE EN PLACE DE LA DIRECTION COMMUNE AVEC L'EHPAD HUBERT LALANNE DE PRÉCHAC

En 1918, une habitante de Préchac, Madame LALANNE, lègue à la commune des propriétés foncières et immobilières, afin de créer un hospice pour les plus pauvres du village. Préchac accepte ce legs en 1921 et crée « L'Hospice Hubert LALANNE » dont la capacité d'accueil est de 30 places.

L'hospice est géré par une commission administrative, dont le Maire de Préchac est président ordonnateur ; une communauté religieuse est logée sur place et le revenu du patrimoine permet de prendre soin des personnes les plus démunies du village, les coûts de fonctionnement étant très modiques.

A la suite d'un rapport de la cour des comptes du 5 mai 1993 établissant que l'hospice ne s'inscrit dans aucun cadre législatif réglementaire, celui-ci est transformé par délibération du conseil municipal en EHPAD public autonome avec effet au 1er janvier 2006. Parallèlement une convention de direction commune est signée avec l'EHPAD de Saint-Macaire avec prise d'effet au 1er janvier 2006.

Un audit extérieur ayant conclu à l'impossibilité de mise aux normes du bâtiment existant, le conseil d'administration a donc décidé de recourir à une reconstruction qui a permis l'ouverture du nouvel EHPAD en mars 2011. L'agrément de cet établissement atypique est de 29 HP et 4 HT.

L'ÉVOLUTION DE LA DIRECTION COMMUNE

Au fur et à mesure des années, les deux structures apprennent à se connaître et à travailler ensemble. Des rencontres se font entre les résidents, les personnels mais aussi les Présidents des Conseils d'administration (PCA).

Les deux EHPAD bénéficient d'une très bonne réputation et s'inscrivent pleinement dans leur dynamique de territoire en multipliant les projets avec les acteurs locaux.

Ils restent mobilisés et exemplaires pendant toute la pandémie Covid et si l'EHPAD de Saint-Macaire connaît son unique cluster en février 2021, l'EHPAD de Préchac tient bon jusqu'en janvier 2022.

L'atypicité de l'EHPAD Hubert Lalanne, du fait de son autonomie pour une si petite capacité, amène l'Agence Régionale de Santé (ARS) à s'interroger sur son devenir et par extension, sur celui de la direction commune avec notamment une possible direction commune avec le Centre Hospitalier Sud-Gironde.

Ne souhaitant pas s'inscrire dans un tel projet, les deux PCA en lien avec la direction, ont travaillé à un projet de fusion qui a reçu un avis favorable de la part des deux Conseils d'administration dès l'été 2022 ainsi que du Conseil départemental et de l'Agence régionale de santé début février 2024. Ce projet n'est à ce jour qu'au stade de la réflexion et nécessite d'approfondir son impact financier au regard d'un contexte de finances publiques actuellement défavorables.

LA SITUATION DE L'EHPAD LA FONTAINE D'URSULINE

Le budget de l'EHPAD comprend des dépenses courantes similaires à celles de la « maison » et des dépenses de personnel (au 31 décembre 2023, il emploie 97,75 ETP soit 105

agents) et des recettes principalement constituées des frais de séjour payés par les résidents dont les tarifs sont arrêtés par le Conseil départemental, des frais de dépendance payés par les Conseils départementaux d'origine des résidents et d'une dotation annuelle versée par l'ARS.



En tant qu'établissement public, l'EHPAD est habilité à l'aide sociale. L'EHPAD *La Fontaine d'Ursuline* est un établissement réputé pour sa bonne situation financière et présente des résultats excédentaires jusqu'en 2022 où il termine son exercice avec un excédent de 84 786,30 € (5 713 568,17 € de dépenses pour 5 798 354,47 € de recettes). Cette situation prend fin en 2023 où l'établissement va présenter un déficit conséquent de plusieurs centaines de milliers d'euros qui s'expliquent par une forte augmentation notamment des charges de personnel non compensées par des recettes suffisantes. Pour exemple :

2020 : création de la prime grand âge versée aux aides-soignants, mises en place des primes du Ségur de la santé suite à la pandémie de la Covid-19,

2021 : revalorisation du grade d'aide-soignant et de la grille de rémunération des infirmiers

2022 : Hausse du coût des matières premières et des denrées alimentaires, augmentation de 3,5% du point d'indice de la fonction publique

2023 : poursuite de la forte inflation notamment énergétique ; nouvelle revalorisation du point d'indice

Alors que les dépenses évoluent en moyenne de 6 % ces dernières années pour exploser en 2023 (+ 16%) les recettes augmentent entre 0 et 3 % !

Cette situation préoccupante a été exposée lors d'une rencontre fin janvier 2024, initiée par les directeurs des EHPAD publics autonomes girondins en présence de l'ARS, de conseillers départementaux, de PCA dont Monsieur GERBEAU et de Madame La Sénatrice, Madame LASSARADE.

L'évolution de la situation de l'EHPAD *La Fontaine d'Ursuline* est incertaine mais comme celle de tous les établissements sanitaires et médico-sociaux publics, elle s'annonce inquiétante. Les échanges avec le Conseil d'administration vont donc être de plus en plus stratégiques pour lui permettre de continuer à mener des projets nécessaires au bon accompagnement des 114 résidents accueillis, comme par exemple la restructuration de sa cuisine qui débutera au mois de mai 2024.



Il était une fois...

La belle et douloureuse histoire des trois ports de Saint-Macaire

Nous poursuivons la publication de ces « quelques repères chronologiques dans la longue histoire d'amour (souvent contrariée) entre Saint-Macaire et Dame Garonne... ». Nous les devons à trois personnalités macariennes : Vlad (Charov), Jacky (Gratecap) et Chantal (Lalanne). Dans un précédent Mercadiou, nous avons raconté l'histoire de ce document rédigé en 1985. Nous espérons que vous avez bien profité, cet été, des bords de Garonne que nous aménageons pour votre détente. Et qu'en plus, vous avez marché de surprise en surprise grâce à « Un Été particulier », cette éphémère « galerie d'arts dans l'espace public », palus et cité médiévale. L'art, c'est comme la Garonne, ça remue !

CHAPITRE III

« Un canal pour Rendesse ! » ou un demi-siècle d'un combat élus-technocrates... semblant perdu d'avance

(1804 : un plan gigantesque de construction de 12.000 km de canaux est annoncé : l'Empire juste instauré semble miser sur les transports fluviaux)

1807 : le désormais « conseil municipal » veut prendre possession du nouveau « padouens » apparu 4 ans plus tôt (bande de terre alluvionnaire émergée).

1814/15 : l'Etat se l'approprie et le vend au sieur BIDOT-NAUDEL, avec interdiction de ne rien planter sur une bande de trente mètres pour permettre le creusement ultérieur d'un canal.

10 mai 1816 : LE CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE AU PREFET LA CREATION D'UN VRAI CANAL AFIN QU'IL Y AIT CONSTAMMENT DE L'EAU AU PORT DE RENDESSE. Dans un premier temps, les habitants se déclarent même prêts à le creuser. Puis, la situation empirant, Les élus demandent que l'Administration fasse les travaux : REFUS de celle-ci (trop cher, intérêt purement local...).

1818 : apparition des premiers bateaux à vapeur dans la région : ils se nomment « Mathilde », « Langonnais », « Caïman », « Garonne »... et mouillent sur la rive gauche, au grand dam des macariens qui, pour les emprunter, doivent recourir aux services - payants - d'un « fermier de passage » leur faisant traverser le fleuve.

Mai 1820 : le chenal est tout à fait comblé, le mouillage se fait au midi de l'île. Puis BIDOT-NAUDEL n'en veut plus : le mouillage se fait alors en amont, mais dans une zone jugée trop éloignée et peu sûre. Eu égard à l'importance du trafic de vin et de

pierre (on y voit « une marine plus nombreuse que partout ailleurs »), les élus insistent pour que des fonds soient débloqués et que les Ponts et Chaussées procèdent au creusement du canal tant désiré...

Décembre 1824 : le conseil municipal, excédé, demande au préfet l'autorisation d'exproprier BIDOT-NAUDEL afin de faire un port au midi de l'île : refus...

Janvier 1826 : le conseil emprunte 2.400 F pour draguer le chenal afin qu'il redevienne à peu près praticable. La main d'œuvre sera la population, rémunérée ainsi : 1,50 F pour un individu, 2,25 F pour un individu + un âne, 3 F pour un individu + un cheval. Réaction de l'Administration : seul un ouvrage d'art serait efficace, mais cette solution est exclue car contraire au projet général (...qui a choisi Langon comme futur port...).

1828 : début de la construction d'un pont suspendu entre Langon et Saint-Macaire (partout en France, de nombreux ouvrages vont remplacer gués et bacs) ; cependant, le conseil municipal de Saint-Macaire demande quelques années plus tard le rétablissement du bac de Saint-Pierre-de-Mons afin de pouvoir continuer à se rendre facilement dans ce village « de l'autre côté de l'eau, où se tient en particulier, chaque jour, un marché aux herbes sur la place proche du port ».

Mai 1834 : le maire Gibert, dans une véritable « supplique du fait des



Carte postale envoyée en 1907

perles et déclin de Saint-Macaire », demande au Préfet la concession de la bande des 30 m pour obliger BIDOT-NAUDEL à respecter la clause de non-plantation.

1835 : crue importante de la Garonne (mais inférieure à celle de 1770).

Décembre 1837 : en réunion à Bazas, le maire voit les plans de l'administration concernant le lit du fleuve, en particulier le tracé des digues : « Saint-Macaire est sacrifié ! ». Du coup, il refuse les récentes propositions de l'Administration (un port au midi ou en amont) et demande carrément l'enlèvement de l'île ou l'élargissement du canal et la déviation de la digue...

Mai 1839 : arrêté municipal de police concernant le port de Rendesse : trop de désordres en tous genres....

Août 1839 : son Altesse royale le duc d'ORLEANS (Louis-Philippe) visite Saint-Macaire... En février suivant, le conseil municipal rédige une adresse à son endroit, sollicitant son influence...

Juillet 1840 : rencontre entre le maire de Saint-Macaire, M. Ferbos ? et l'ingénieur divisionnaire des Ponts



et Chaussées de Langon, M. de BAUDRE : LE MAIRE ABANDONNE LA REVENDICATION CONCERNANT LE CANAL et l'Administration proposant un port en amont, en aval ou au

midi, **ACCEPTÉ LE PROJET D'UN PORT AU MIDI.**

Mai 1842 : deux ans ont passé, et toujours rien. Des rumeurs circulent : les travaux vont enfin débiter, une enquête serait en cours concernant Saint-Macaire... et Pian. Le conseil municipal délibère et exige : être informé du projet de l'ingénieur, ne pas mêler la commune de Pian à tout cela, enfin que l'Administration tienne sa promesse en réalisant un port au midi qui serait accessible grâce à une route pavée en prolongement

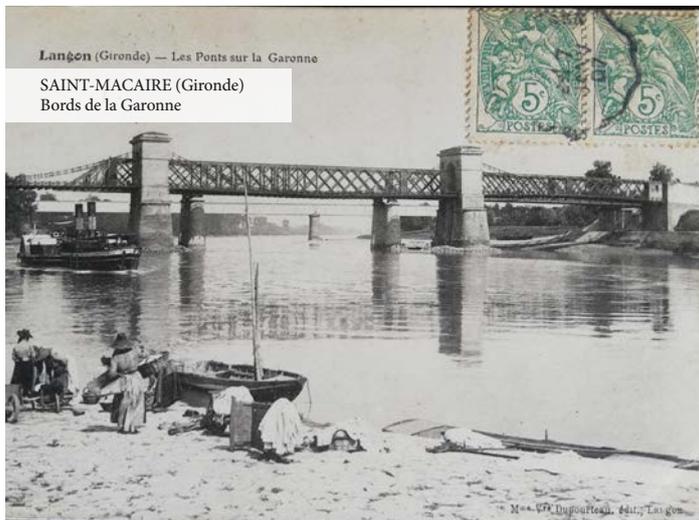
de la rue du Port et un pont enjambrant le chenal...

... Un mois après, l'Administration concède... **UN PORT EN AMONT! DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL!**

Janvier 1843 : nouveau débordement du fleuve, plus important que celui de 1835. En février : les travaux de dragage et d'endiguement de la Garonne commencent. Réaction des élus : « *il suffirait de si peu pour draguer aussi le chenal...* »

Mai 1844 : les conseillers sont horrifiés à la vue d'un plan montrant les intentions des Ponts et Chaussées : le port en amont serait **une simple cale à Tivoli, au bout d'un chemin inondable!**

(*Mai 1845 : annonce de l'avant-projet de « Chemin de fer » Bordeaux-Sète : il est consultable en mairie de La Réole.*)



Langon (Gironde) — Les Ponts sur la Garonne

SAINT-MACAIRE (Gironde)
Bords de la Garonne

Suite et fin de notre série dans le prochain Mercadiou.

VOYEZ VOYEZ

Communiqué de presse

Éditée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde (CAUE), Archistoire est une application mobile de visites culturelles et patrimoniales en réalité « hybride », mêlant réalité augmentée (les balades peuvent se faire depuis son canapé), vidéos, sons, images, etc. Archistoire est un outil ludique et pédagogique numérique pour interpréter les paysages naturels et bâtis qui nous entourent.

L'application permet d'explorer des lieux remarquables à 360 degrés, pour découvrir leur patrimoine et leur histoire de façon immersive et intuitive. Chaque élément

augmenté permet d'accéder à des anecdotes pour révéler le potentiel méconnu des destinations. Des personnages s'invitent dans le paysage, pour créer un élément de surprise ou servir de guide. Les éléments disparus ou invisibles apparaissent en superposition de la réalité. Des lieux inaccessibles, insolites ou fermés au public se visitent à distance et à 360°, etc.

Pour cette nouvelle balade, le CAUE de la Gironde vous invite à suivre le tracé de la Garonne, depuis son entrée dans le Département à Bourdelles. Au fil des méandres de la rivière, plongez au cœur des villes et villages intimement liés à la Garonne.



Un parcours de visite le long de la Garonne où l'utilisateur est guidé vers les sites à voir et utilise son smartphone pour révéler les secrets des lieux visités.

Cette application mobile gratuite de découverte du patrimoine et des territoires est élaborée par des architectes, urbanistes et paysagistes (disponible sur ©App Store et ©Google Play).



Contact presse : Agnès Caullier : 07 72 66 16 02 – communication@cauegironde.com – www.cauegironde.com

Depuis plus de 40 ans, le CAUE accompagne les particuliers, collectivités et élus dans leurs démarches de construction, d'aménagement et d'urbanisme. Les conseillers du CAUE tiennent des permanences gratuites et ouvertes à tous sur tout le territoire girondin et à son siège (283 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux, arrêt Tram A, stade Chaban Delmas). Le CAUE est investi d'une mission de service public au profit de tous.



LA MISSION LOCALE

Sud-Gironde



Depuis vingt-huit ans, notre association s'engage dans le Sud Gironde, offrant son soutien et ses services aux jeunes de la région, y compris ceux du Bazadais et du Réolais. Nous accompagnons les jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés et sans emploi, en leur proposant une multitude de services pour les aider à trouver leur voie, un emploi ou une formation.

Ces jeunes peuvent bénéficier du  **CEJ (Contrat d'Engagement Jeune)**, visant à leur fournir toutes les clés pour réussir leur projet professionnel. Ils participent à des ateliers thématiques sur l'emploi, les formations, la découverte de soi, la connaissance de leurs points forts et faibles, etc. Pendant le suivi du CEJ, ils sont tenus de se rendre quotidiennement à leurs rendez-vous avec leur conseiller en emploi.

Au fil des années, nous avons accueilli un grand nombre de jeunes et amélioré nos services en ajoutant d'autres moyens pour mieux répondre à leurs besoins. Nous organisons **des ateliers sur le marché de l'emploi, la rédaction de CV et de lettres de motivation, ainsi que des événements de job dating et participons à des salons de l'emploi**. Nous les accompagnons également dans la recherche de formations adaptées à leurs besoins, que ce soit des formations professionnelles ou une réinsertion dans les études supérieures. De plus, nous les guidons pour qu'ils comprennent l'importance de l'alternance, comment se démarquer sur le marché de l'emploi et comment construire leur réseau professionnel.

En matière de  **mobilité**, nous aidons les jeunes à constituer leur dossier pour bénéficier d'une **aide au permis**. Ils peuvent utiliser le simulateur de conduite disponible dans nos locaux. Et la possibilité de louer des vélos ou des scooters grâce à notre partenariat avec **TCAP**.

Nous les soutenons également dans leur recherche  de **logement**, les assistons dans leurs **démarches administratives**. Nous leur procurons toutes les informations nécessaires pour appréhender les procédures telles que la **législation et la planification budgétaire**.

De plus, nous sommes enchantés de vous présenter notre partenariat avec **Erasmus +**, il offre aux jeunes, la possibilité d'effectuer un stage dans une ville européenne. Ils ont également accès à nos locaux où ils peuvent utiliser des ordinateurs, des tablettes et bénéficier d'une connexion Internet sur demande.

 Le **Peps'y**, animé par **David Lusseau**, propose un service d'écoute gratuit avec la présence de deux psychologues du **CH de Cadillac** dans nos locaux pendant deux demi-journées par semaine. Le **PRS_PAEJ (Point Relais Santé - Point Accueil et Écoute Jeunes)** établi depuis 5 ans, accueille spécifiquement les jeunes âgés de 11 à 25 ans, et encourage également la participation de leurs proches à des ateliers collectifs.

Dans l'ensemble, nous mobilisons tous nos efforts pour assurer un accompagnement complet et personnalisé. Grâce à nos partenariats avec des entreprises, des associations et d'autres organismes, nous sommes en mesure de garantir des opportunités d'emplois locaux et de proposer des formations adaptées à leur environnement. Nous exprimons notre reconnaissance envers nos partenaires qui, au fil des années, ont soutenu et guidé les jeunes vers un avenir prometteur.



Les élu(e)s d'opposition

B. BARBE, A. CAMBILLEAU, A. FALISSARD, T. ROSELLE, A. XANDRI

EXPRESSION LIBRE

Depuis un peu plus d'un an, les comptes-rendus de séance du Conseil municipal sont réduits à de simples rapports administratifs faisant état des délibérations. Les débats et échanges ne sont plus retranscrits qu'à leur strict minimum, ce qui dénature totalement la réalité de la vie du Conseil. Les questions et informations diverses ont disparu de ces comptes-rendus.

Pour mémoire, les comptes-rendus du Conseil sont désormais absents du Mercadiou, limitant d'autant l'accès des Macariens à l'information municipale. Les réunions de quartier, présentées comme le nec plus ultra de la démocratie participative, ont accouché d'une souris, tandis que le Maire, directeur de publication, utilise la page Facebook de la commune pour nous critiquer. Le droit de réponse étant bien sûr impossible sur cette page (blocage et censure des commentaires). Nos expressions dans le Mercadiou sont, quant à elles, systématiquement récupérées pour être contredits dans le même numéro.

Démocratie vous dites ?

Dès 2021, nous alertions le Conseil municipal du grave risque pour la Commune de quitter le groupement d'achat d'énergies du SDEEG (Syndicat Départemental Énergies Environnement de Gironde). En vain.

L'entêtement d'une poignée d'élus a mis le Conseil municipal devant le fait accompli : non-reconduction du contrat d'achat d'énergies par l'intermédiaire du SDEEG.

Certains élus de la majorité, le Maire et son adjointe à l'environnement en tête, se voulaient rassurants : nous allions obtenir une énergie vertueuse et locale, à

des tarifs plus intéressants que le SDEEG, sans aucun besoin d'augmentation des taux de taxe foncière.

Erreur fatale au vu de la situation internationale avec le contexte de l'explosion du marché européen de l'énergie ; et de la situation locale, la commune de Saint-Macaire étant la seule commune d'Aquitaine à faire le choix de quitter le groupement d'achat d'énergies du SDEEG, fort de plus de 2700 collectivités. En somme, la Commune a dû chercher, seule, un nouveau fournisseur d'énergie, à 6 mois de l'échéance de son contrat, alors que les alertes et préconisations générales incitaient au contraire à se regrouper pour mutualiser les coûts, et anticiper les augmentations pressenties.

Cela nous amène à parler des conséquences mesurables aujourd'hui.

EDF est notre nouveau fournisseur d'énergie « verte », on repassera pour les petits producteurs français.

Les tarifs de fourniture d'énergie obtenus sont bien supérieurs à ceux du groupement d'achat du SDEEG. 2,3 fois plus chers pour le gaz, de 2,5 à 3 fois plus chers pour l'électricité des bâtiments, 8,5 fois pour l'éclairage public. On repassera pour les économies.

L'augmentation des impôts fonciers place Saint-Macaire à un taux d'imposition similaire aux communes de la métropole bordelaise et du Bassin d'Arcachon. On repassera pour les promesses.

Le vote du budget 2024 vient confirmer toutes nos craintes et ce que nous avions annoncé depuis 2021.

La réserve financière générée par la municipalité précédente et par les économies réalisées pendant le covid, près de 900 000 €, a été entièrement consommée.

L'excédent de 2023, environ 600 000 €, provient exclusivement de la vente du terrain Jugean, et du non-paiement de la majorité des factures d'énergie de 2023. La ligne énergie passe de 255 000 à 500 000 € en 2024.

Contrairement à ce qu'affirmait l'adjoint aux finances, la vente du terrain Jugean (recette d'investissement), a permis d'équilibrer le budget de fonctionnement. La recette d'investissement du terrain Jugean, a permis de payer l'annuité de la dette de la commune sans avoir à piocher dans le budget de fonctionnement.

Par ailleurs, les recettes de l'année ne permettent pas de couvrir les dépenses de l'année, obligeant la commune à équilibrer avec son excédent de fonctionnement.

Le budget 2024 ne laisse aucune marge de manoeuvre (comme le budget 2023), malgré des investissements particulière-ment réduits, moins de 200 000 € d'investissements nouveaux.

Nous, élus d'opposition, avons voté contre le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024.

Certains élus nous ont reproché de ne pas justifier notre vote. Est-il réellement nécessaire de justifier ce que nous dénonçons depuis trois ans ?



LES BONNES PRATIQUES Font les beaux arbres!



SFA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ARBORICULTURE
Respectons les arbres
LES BONNES PRATIQUES D'ÉLAGAGE



DANGER
L'élagage sévère nuit gravement
à la santé et à la beauté des arbres

www.sfa-assoc.fr

Soucieux de la santé et de la prestance de nos arbres, Loïc Fratacci, arboriste grimpeur, fait profiter les lecteurs du Mercadiou du guide des bonnes pratiques de l'élagage distribué par la Société Française d'Arboriculture. Ces pages complètent celles publiées dans le numéro #79 de notre bulletin, en juin 2023.

SFA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ARBORICULTURE
document établi par
la Société Française
d'Arboriculture

POUR NE PAS AVOIR À TAILLER UN ARBRE : PLANTEZ LE BON ARBRE AU BON ENDROIT !

Une petite règle simple permet de choisir l'essence la mieux adaptée au site où elle sera plantée, diminuant ainsi les opérations de taille.

IL S'AGIT DE LA MÉTHODE VECUS

V comme Volume Choisissez des arbres dont le Volume adulte correspond à l'espace disponible.

E comme Esthétique Choisissez des arbres dont le port, le feuillage, la floraison, la fructification, l'écorce vous conviennent.

C comme Climat Choisissez des arbres adaptés au climat et à l'ensoleillement local (par exemple, n'oublions pas que l'olivier est une essence méditerranéenne).

U comme Usage Choisissez des arbres adaptés à l'usage du lieu (par exemple, pas d'arbre à fructification toxique près d'une aire de jeu ou d'un lieu destiné aux enfants).

S comme Sol Choisissez des arbres adaptés au sol en place (acide, basique, frais, sec...)

→ Il faut toujours choisir avec soins les essences en imaginant la plantation lorsque les arbres seront adultes.

SI LA TAILLE EST INDISPENSABLE

→ Choisissez un arboriste grimpeur qualifié (titulaire d'un certificat de spécialisation Taille et soins aux arbres) maîtrisant parfaitement les règles de l'art.

→ Demandez-lui un devis détaillé ainsi que ses références.



Pour plus d'informations, contactez :

Loïc Fratacci / ARBOREA

1, place du 19-mars-1962 | 06 19 90 52 17 | <https://loicfratacci.over-blog.fr>

POURQUOI ET COMMENT TAILLER ?

Dans la nature, un arbre n'a pas besoin d'être taillé, il se débrouille parfaitement sans cette intervention traumatisante.

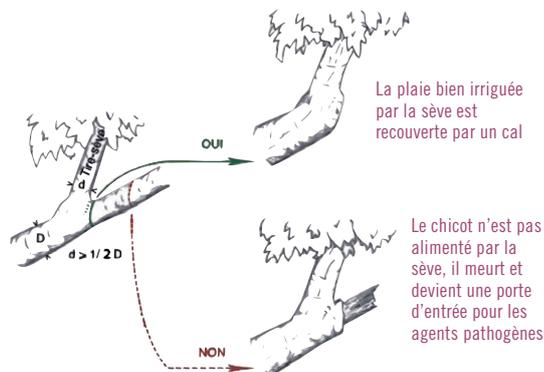
En ville, c'est un peu différent, l'arbre d'ornement doit cohabiter avec l'homme et ses infrastructures (bâti, réseaux, véhicules, ...). Pour cela, il est nécessaire qu'il ne soit ni dangereux ni envahissant.

L'élagage ne doit pas être systématique. L'intervention doit être raisonnée et ne sera réalisée que pour répondre à un objectif précis.

Les quatre règles d'or de la taille sont très simples, elles ont toutes pour but de limiter la surface des plaies et de rendre leur recouvrement par l'écorce le plus rapide possible.

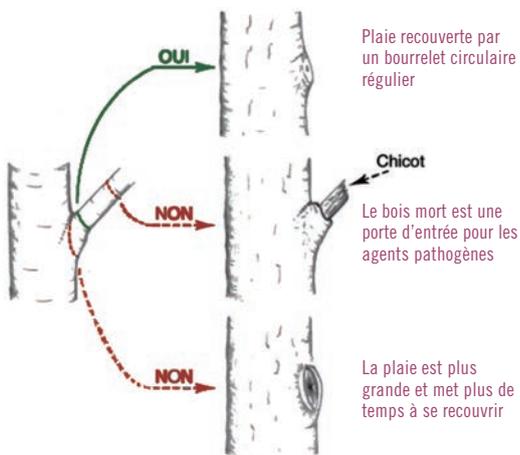


1. Il ne faut couper que des branches de petit diamètre (inférieur à 5 centimètres) de façon à ce que la plaie de taille soit rapidement refermée. D'où l'intérêt de réaliser des tailles de formation sur les arbres dès leur jeune âge.



2. Il faut tailler sur tire sève sans laisser de chicot. De cette façon la sève irrigue correctement les cellules qui vont fabriquer l'écorce et le bois protégeant la plaie. Ainsi l'extrémité de la branche coupée ne meurt pas (une branche morte est la source d'entrée des agents pathogènes).

3. Il faut respecter l'emplacement et l'angle de coupe.



4. Les outils de taille doivent être propres et régulièrement désinfectés afin de ne pas propager des maladies ou champignons lignivores.

LA TAILLE ARCHITECTURÉE, PENSEZ-Y !

Si vous souhaitez avoir un arbre alors que l'espace disponible est restreint, il faut alors accepter de limiter son développement dès son jeune âge et tout au long de sa vie.

Ainsi, il est possible de limiter le développement des arbres en les conduisant en plateau-rideau, en rideau ou en marquise. Les arbres sont formés comme une haie perchée sur des troncs et sont taillés une ou deux fois par an au minimum.

Les formes en fuseau, cônes et tonnelles sont également des tailles architecturées qui peuvent être envisagées.

La régularité de ces tailles permet de ne couper que des petites branches et ainsi limiter la surface des plaies.





LE 22 JUIN EN NOCTURNE

Pompom-girls & feu d'artifices



Le grass-track international de St Macaire se déroulera le 22 juin en nocturne, clôturé par un feu d'artifice.

Dans les animations nous retrouverons par exemple les pompom-girls de l'UBB.

Ouverture des portes à 9 h.

Entrée : 15 euros

10 euros pour les 14-18 ans

gratuit pour les moins de 13 ans

3 catégories en classe internationale (solo, side-car, flat-track) : seule épreuve mondiale à réunir 3 catégories internationales sur la même épreuve !

Essais nationaux et jeune : 11 h

Course nationale et jeune : 14 h

Essais internationaux : 16 h 30

Course internationale : 21 h

Feu d'artifice : 23 h 30



LES RENDEZ-VOUS de L'entrePot' !

L'entrePot' organise 2 rendez-vous avec le public :

L'EXPOSITION Sam 22 et Dim 23 JUIN

Invitation à l'exposition à la galerie 1 rue des Remparts à Saint Macaire

Thème de l'exposition : NATURE

Créations céramiques des élèves d'Anne FACCINETTO

Photographies de Gérard GUTIERREZ

LA JOURNÉE MÉDIÉVALE Sam 31 AOUT

Appel aux macariens de 7 à 77 ans à venir au stand de L'entrePot' pour participer à une œuvre collective.

Thème du projet : FRESQUE MÉDIÉVALE

Découverte de la technique

Création de CARREAUX DE PAVEMENT



ÇA BOUGE TOUJOURS à Saint Macaire

Pour rappel notre association a pour objectif d'enseigner la danse moderne urbaine et de faire découvrir plusieurs univers adaptés dès l'âge de 4 ans.

L'association compte aujourd'hui plus d'une centaine d'adhérents.

Nous proposons 11 cours par semaine en fonction de l'âge et des disciplines proposées. Ils sont encadrés par Océane, qui est actuellement en contrat civique et qui a été formée sur la danse moderne, ainsi que Katia pour les danses urbaines.

Nos cours sont basés à la salle Oxygène et le samedi matin au gymnase de l'école de Saint Macaire.

L'association de danse est une association familiale. Nous mettons en place des événements pour les élèves, les familles ainsi que les gens extérieurs.

Nous avons organisé par exemple une journée de Noël pour les enfants, avec des petits présents ainsi que l'arrivée du père Noël. Pour les plus grands nous avons organisé un bal de Noël avec auberge espagnole.. Ce furent de très bons moments ! La cohésion, le partage, le plaisir font partie intégrante de nos valeurs.

Nous proposons également des stages danse loisirs avec un programme de danse complet, accompagné d'une sortie loisirs ouverte à tous. Cette année, un seul stage a pu être proposé en octobre, mais d'autres restent à venir.

Pourquoi les animations ? L'objectif de certaines animations est de récolter des fonds pour pouvoir nous aider à financer les spectacles, les locations de salles, les charges...

Et puis, nous aimons aussi participer aux animations d'autres associations ; c'est très enrichissant et cela permet aussi d'apprendre à découvrir l'univers de chacun. Ainsi, nous avons participé à des animations proposées par d'autres associations de la commune : un stand au marché de Noël, une animation dansé et un flash mob pour le carnaval de Saint Macaire qui était encore une fois incroyable.

Un retour sur les animations dans la commune que nous avons organisées : soirée Halloween, soirée année 80, loto.

Nos prochains événements sur la commune auront lieu pour la fête de la Saint Jean, ainsi que le week-end du 30 juin à la salle des fêtes ; les informations arriveront prochainement.

Les événements à ne pas manquer sont nos spectacles de fin d'année : un spectacle dynamique, tout public et proposé dans plusieurs communes dont Saint Macaire (dates communiquées prochainement).

Nous avons aussi créé un groupe de compétition, une grande première pour nous. Ce groupe est composé de 23 danseuses qui partiront à Palma de Majorque le 5/07 pour participer à la compétition internationale de danse urbaine MOD.

C'est un énorme challenge et une grande première. Nous ne visons pas la première place, le but de cette première année est de découvrir l'univers de la compétition, de rencontrer toutes les écoles qui seront présentes, vivre pleinement cette expérience

enrichissante et faire découvrir notre show sur la scène de l'auditorium qui est déjà une très belle récompense.

Nous avons démarré la création de notre show en janvier : deux training par semaine le vendredi soir et samedi après midi. Les premiers mois de préparation étaient basés uniquement sur le travail physique et de la technique. Bref, un gros challenge pour nos élèves qui ont été incroyables.

Monter un groupe de compétition est un gros investissement, des heures de travail, des fonds à récolter car malheureusement tout cela a un coût. Mais nous n'avons pas baissé les bras pour réaliser ce projet : nous avons organisé des événements (soirées belote, emballages cadeaux au centre commercial de Leclerc, stand de décoration de Noël et bijoux de Noël faits par les élèves et parents). Nous avons également trouvé des sponsors qui nous ont fait de belles donations pour nous aider à aller jusqu'au bout de notre projet un grand merci à eux ! Pour les remercier de l'aide apportée nous allons leurs présenter le show en avant première.

Nous avons ainsi réussi à récolter 3000€ euros et l'un de nos sponsors nous offre les tenues complètes de notre show.

Le coût de la compétition revient à 12500€ pour l'ensemble des élèves (le vol, l'hôtel, les repas, l'inscription à la compétition...).

L'associations organise chaque année des portes ouvertes en fin de saison et à la rentrée septembre cela permet de venir découvrir et essayer les cours gratuitement pendant cette période.

L'association recherche des membres actifs bénévoles n'hésitez pas à venir vers nous !

VOUS POUVEZ SUIVRE L'ASSOCIATION TEAM K'DANCE SUR LES RÉSEAUX :
FACEBOOK : K'DANCE MODERNE - INSTAGRAM : K'DANCE 33

ÊTES-VOUS PRÊTS ?

Le bon sens près de chez vous !

Manger local et de saison, ce n'est que du bon sens et c'est ainsi reprendre contact avec celles et ceux qui nous nourrissent et retrouver la fraîcheur des aliments et les saveurs du terroir. C'est grâce à des bénévoles que l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) fonctionne.

Ce partenariat permet de créer un lien direct entre un producteur local et les consommateurs qui s'engagent à acheter sa production à un prix équitable. Le soutien d'un Amapien, par son engagement et son implication envers nos producteurs est précieux.

L'AMAP des coteaux Macariens propose divers contrats : Légumes, Oeufs, Pain, Pommes et jus de pommes, Fromages de chèvre, Poulets, Cresson, Viandes de porc, Agneau, Poissons, Kiwis, fruits d'été, Champignons ...

LES DISTRIBUTIONS ONT LIEU TOUS LES JEUDIS DE 18H30 À 19H30 SOUS LES ARCADES DEVANT LE MÉNESTREL SUR LA PLACE DU MERCADIOU DE SAINT-MACAIRE.

N'HÉSITÉZ PAS À NOUS REJOINDRE, NOUS SERONS HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR.

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez nous contacter par email à amap.coteaux.macariens@gmail.com, ou par téléphone au 06 60 72 09 73, ou venir nous rencontrer un jeudi...



BAL DES POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers prépare le rendez-vous du samedi 13 juillet 2024, au bas des remparts.

AU PROGRAMME : SOIRÉE FÉRIAS ROUGE ET BLANC

- 13H00 à 13H45** inscription tournoi de pétanque doublette
- 13H45** début du tournoi de pétanque doublette
- 15H30** animation pour les enfants + visite des camions (si l'opérationnel le permet)
- 19H00** début de soirée
- 20H00 - 22H30** début du service repas assis
- 20H00** animation avec bandas LOS GAUJOS
- 21H30** animation avec école de danse DEEP MOVE
- 23H00** tirage de la tombola
- 23H30** embrasement des remparts + feu d'artifice
- 23H45 - 02H00** dancefloor géant

On vous attend nombreux afin de partager ce moment ensemble...

TOUS EN ROUGE ET BLANC!

RECONNECTONS-NOUS

...à la nature, en marchant !

Notre Club compte 122 adhérents avec une bonne participation à chacune des randonnées surtout sur les deux du jeudi avec par exemple 64 marcheurs le jeudi 11 Avril.

Deux séjours ont déjà eu lieu : du 29 janvier au 1^{er} février séjour raquettes à Cauterets et du 25 au 28 Mars en Montagne Noire.

En Janvier et Février, 2 randonnées à la journée ont été organisées à Escaudes et Cadillac 33,

Au mois de mars nous sommes allés à Cancon 47 et en Avril à Biscarosse 40.

Des projets de randonnées à la journée sont à l'étude : Moulin de Porchères sur l'Isle, Léognan, Arjuzanx dans les Landes pour observer les grues, etc.

Depuis le 1^{er} Mai, les 4 randonnées hebdomadaires débutent à 8h30.

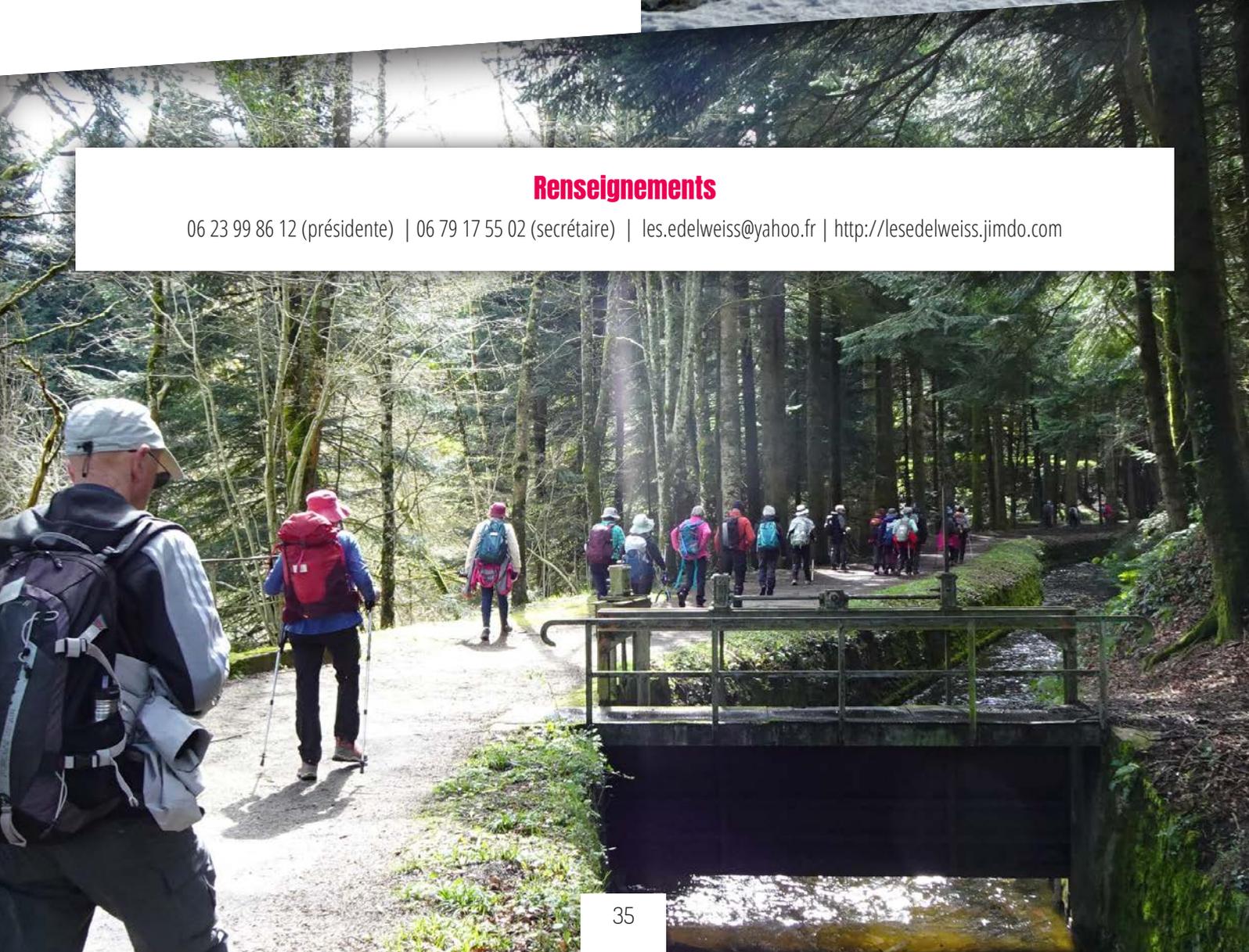
Tout les renseignements sont sur notre site et vous pouvez bénéficier de 2 essais gratuits.

*Le club se porte bien.
Venez nombreux
nous retrouver !*



Renseignements

06 23 99 86 12 (présidente) | 06 79 17 55 02 (secrétaire) | les.edelweiss@yahoo.fr | <http://lesedelweiss.jimdo.com>



LA 33^E ÉDITION !

Du 2 juin au 21 juillet

Rendez-vous du 2 juin au 21 juillet, dans des lieux « pépites » ou alternatifs du Sud Gironde, pour un festival placé sous le signe de la diversité, plein de surprises, de découvertes et de singularités artistiques, nourri de musiques traditionnelles et actuelles, de cultures d'ici et du monde, de rencontres et de convivialité.

Une nouvelle édition itinérante qui prendra son temps, au fil de 7 semaines et 8 week-ends, s'installant dans 12 communes du territoire pour 18 journées de concerts et de spectacles, bals et bals trad, mais aussi des films, des rencontres-débats, des ateliers, stages de musiques et danses trad, master class, conférences, visites, randonnées nocturnes...

Ce voyage à travers 4 continents débutera au parc Chavat de Podensac le 2 juin avec le phénomène colombien Puerto Candelaria pour s'achever au Centre Culturel des Carmes de Langon le dimanche 21 juillet avec le diamant du blues malien, Boubacar Traoré et le maître guitariste malgache Teta.

Tout au long de cette itinérance, vous retrouverez notamment le duo oriental formé par Mohamed Abozekry & Ersoj Kazimov, le duo Aedes pour un concert en pleine forêt, à Cazalis, la rayonnante Renata Rosa (le 22 juin, à Malagar, concert gratuit) mais aussi l'Italien Davide Ambrogio, la chanteuse Tsigane Marcela, La Manufacture Verbale et plus de 12 autres propositions artistiques...



Deux étapes à Saint-Macaire

Dimanche 23 juin, 17h, au Jardin d'Arlette

Concert : **Titi Robin & Roberto Saadna invitent Francis Varis** [Musiques gitanes et méditerranéennes / France] suivi d'un bord de scène.

Dans l'alcôve du Jardin d'Arlette, à l'ombre de ses arbres centenaires, Titi Robin, figure de la scène internationale, nous propose de replonger dans la saveur gitane de ses premières formations, en dialogue avec son complice de longue date Roberto Saadna, musicien incontournable de la rumba catalane. Pour les Nuits Atypiques, Titi Robin et Roberto Saadna invitent l'accordéoniste virtuose Francis Varis, autre complice de longue date, pour un concert à la confluence des cultures tziganes, orientales et européennes. qui promet haute expressivité et chaleureuse complicité.

Avec Titi Robin : guitare, oud, bouzouq / Roberto Saadna : chant, guitare, palmas / Francis Varis : accordéon

Jeudi 18 juillet, à partir de 18h30 au Jardin d'Arlette, sous le charme des musiques persanes et arabes avec l'Ensemble Chakâm

18h30 - "Paroles d'artistes" avec Sogol Mirzaei, Christine Zayed et Marie-Suzanne de Loyo

19h15 - Buvette et petite restauration

20h30 - Concert de l'Ensemble Chakâm

Lauréates du Prix des Musiques d'Ici 2023, les trois musiciennes de Chakâm mêlent l'éclat du târ de Sogol Mirzaei (Iran) au qanoun de Christine Zayed (Palestine), portés par la viole de gambe de Marie-Suzanne de Loyo (France). Les cordes dialoguent, s'affrontent et se retrouvent dans un souffle puissant ou apaisé, lorsque le chant s'élève. Bâties selon les codes du radif et du maqam où des passages rythmiques répondent aux tirades mélodieuses. Chakâm, c'est un univers croisant nostalgie des terres quittées, déracinement et idéalisation d'un ailleurs qui s'efface, mais aussi vitalité de l'expérience, de la découverte et du renouveau.

Avec Sogol Mirzaei - Târ / Christine Zayed - Qanoun, chant / Marie-Suzanne de Loyo - viole de gambe

BILLETTERIE & PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL SUR WWW.NUITSATYPIQUES.ORG | NUITS ATYPIQUES : 05 57 36 49 07



Titi Robin @ Fabien Tijou

Dans le cadre des Scènes d'été Itinérantes en Gironde
Jardin d'Arlette : 5 allée des Tilleuls (repli possible selon météo)

TARIFS

Dimanche 23 juin : 15 € / 10€ / Gratuit - de 16 ans

Jeudi 18 juillet : 13 € / 9€ / Gratuit - de 16 ans

Pass festival : 65€ / Pass 5 concerts 45€



Ensemble Chakâm © Ashkan Noroozkhani

TRADITIONS & DYNAMISME

du Club de l'Amitié

La rédaction du dernier MERCADIOU avait précédé l'assemblée générale du club de l'Amitié qui s'est tenue le samedi 02 décembre 2023 salle des mariages Mairie de St Macaire devant près de 100 adhérents. Une année 2023 où hélas des personnes nous ont quittés, de nouveaux adhérents sont venus nous rejoindre pour cette année nouvelle.

À l'ordre du jour de cette réunion : rapport moral et financier, le bilan de l'activité du club en 2023. Près de 600 personnes ont participé à nos diverses manifestations.

Élection du tiers sortant avec la nomination d'un nouveau bureau pour 2024 : **Président** : Jean Claude Perez – **Vices-présidentes** : Paulette Duchamps, Gisele Marchegay – **Secrétaires** : Marie-Josée Poulbassia, Hélène Larrue – **Trésoriers** : Marie-Thérèse Dufourc, Guy Belair – **Membres** : Monique Dupuy, Claudine Larrue, Michel Dupuy.

À midi dans une salle des fêtes décorée, fleurie plus de 110 personnes se sont retrouvées pour un repas animé par un orchestre. l'ambiance basque proposée est le reflet du club de l'Amitié.

Chaque convive trouvant à sa place un foulard rouge avec le logo de St Macaire offert par le bureau.

J.M.Billa a eu le plaisir de nous traduire les inscriptions imprimées.

Mr le Maire empêché n'ayant pu être présent un foulard lui a été remis.

Ces moments de détente et de convivialité reflètent le plaisir que les adhérents ont à se retrouver.

Le président a remercié la municipalité de St Macaire pour le prêt de la salle des fêtes, de la salle des mariages ce jour ainsi que le local au château de Tardes sans oublier la subvention allouée au Club.

2024 a débuté le dimanche 14 janvier avec l'apéritif déjeunatoire, l'occasion pour les adhérents de se souhaiter

la nouvelle année et de fêter les rois. Février : la ferme de Lafitte dans le 47 nous a accueillis avec un car complet pour un repas spectacle précédé d'un casse-croûte.

En mars pour le premier repas à St Macaire 85 personnes inscrites. Le jeudi 18 avril la sortie amenait les participants dans les Landes pour un repas spectacle dans un cabaret.

Nous remercions Michel Meilhac qui nous a remis une photo du bureau du club en 2002, nous vous en faisons profiter avec ce deuxième Mercadiou de l'année.

La présentation des activités 2024 fut annoncée. Le programme proposé comportera 4 repas à St Macaire (mars, juin, septembre, décembre) plus l'apéritif déjeunatoire en Janvier. Des sorties cabaret, repas spectacle, balade sur le Canal d'Huchet, la Dordogne nous accueillera pour une visite d'une bambouseraie, des Jardins d'Eau de Carsac-Aillac, un repas croisière sur le Lot à Cahors plus une ou deux sorties supplémentaires qui sont à l'étude (région de Nérac 47, visite de Bordeaux en petit train avec une balade sur la Garonne).



Club de l'Amitié Saint-Macaire.

Suite à l'assemblée générale du club, le bureau des élus pour l'année 2002 est le suivant : présidente, M^{me} Jeany Imbert; premier vice-président, Yves Laffit; deuxième vice-président, Jean Gourgues; trésorier, Michel Dupuy; trésorière-adjointe, Jacqueline Beauge; secrétaire, Suzette Sire; membres, Christiane Boulin, Josette Vidal, Nicole Priam, Paulette Duchamps, Jacques Sire (Photo « Sud-Ouest »)

Le club de l'Amitié de St Macaire poursuit son but en faveur des anciens, gérer toutes réalisations visant l'animation et les loisirs, toujours dans la convivialité.



J'AI DIX ANS...

On kiffe toujours à donf !

L'association Arts2rues va fêter ses 10 ans d'existence en octobre 2024 !

Cours de Break dance / Hip hop

C'est toujours Ben, animateur diplômé et bénévole, qui assure les cours au Pôle sportif du Pian sur Garonne, le jeudi de 19h à 20h pour les débutants et le vendredi de 19h à 20h30 pour les confirmés.

Les tarifs restent attractifs : 165 € à l'année pour la saison 2024/2025

Reprise des cours : jeudi 12 septembre 2024.



Échanges, bienveillance Et photographie !

Le club Déclic & Clap est parti pour une quatrième année! Toujours avec nos adhérents fidèles au club et de nouveaux talents.

Les ateliers et sorties se multiplient dans la bonne humeur et l'enthousiasme !

Le niveau débutant est maintenant derrière eux et ils préparent la prochaine exposition prévue en octobre 2024. Avec hâte de vous rencontrer pour échanger !

Cette année, un évènement, le club part en excursion photographique à Rocamadour.

Pour les personnes intéressées à venir partager nos aventures photographiques, le club est ouvert le samedi de 14h à 18h au Prieuré. N'hésitez pas à venir en découverte un samedi qui vous convient !

Vous pouvez aussi contacter Johnny Skebra, Président du club, au 06 27 41 30 44.





ÉDITION RÉUSSIE !

La preuve par l'image...



Beaucoup d'affluence dans les rues pour suivre les mémés griottes le vendredi soir ou les chars et fanfares le samedi !



© J. Skebra →

← © P. Lelièvre



ENCAMINA'S

Balades naturalistes et artistiques

Depuis presque 10 ans, l'association macarienne L'Auringleta, en partenariat avec le Département de la Gironde, vous propose d'arpenter les chemins du Sud-Gironde. Ces balades, variant de 2,5 à 6,5 km, se déroulent sur une matinée et permettent de découvrir notre territoire accompagné par un éducateur nature environnement et par des artistes. Ainsi, le patrimoine naturel est mis en valeur par des observations, l'identification des espèces ordinaires ou plus rares, la découverte de leurs mœurs et de leur utilité.

La présence des artistes permet également de profiter de cet environnement avec une approche musicale, humoristique, chantée ou contée...

En résumé, les balades Encamina's sont de beaux moments de partage en pleine nature pour toute la famille.

Jusqu'en octobre, 18 balades vous sont proposées sur 9 parcours différents (gratuites et ouvertes à tous à partir de 7 ans).

Les inscriptions se font par mail à lauringleta@orange.fr ou par téléphone au 05 56 63 12 09 / 06 79 19 38 16.

Le programme complet des balades est disponible sur le site internet de l'association :

<https://associationauringleta.wordpress.com/encaminas/>

Toute l'actualité, les actions et la vie de l'association sont également à retrouver sur les réseaux sociaux facebook (L'auringleta) et instagram (auringleta).



CLUB ÉCHECS



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



vainqueur de l'open international, Himel Gusain (à gauche)

Marius Cosson (en rouge sur la photo), vice-champion de l'open A du championnat d'Aquitaine

L'ANNÉE 2024

L'année du renouveau !

En 2023, l'Association « Vivre le Patrimoine Macarien » a tenu son rang en organisant :

- La présentation d'une **pièce de théâtre** de la Compagnie de Thalie de Toulence
- Une **Balade nocturne** suivie d'un embrasement de la place du Mercadiou
- Une participation aux **Journées Européennes du Patrimoine** autour de la 1ère visite du « Clos des Cordeliers » ; ainsi qu'une présentation inédite des sculptures du portail de l'Église Saint-Sauveur
- L'organisation du **19ème colloque du CLEM** où de nombreux experts et conférenciers ont su mettre en valeur notre chère Commune de Saint-Macaire

Pour 2024, L'association a l'ambition de renouer avec ses origines : Faire vivre le Patrimoine Macarien et Découvrir le Patrimoine d'ailleurs... Ainsi, l'Association continuera à proposer régulièrement des visites originales et/ou des conférences autour de notre magnifique Patrimoine vivant.

Pour cet été, l'association aura à cœur à vous présenter :

- **Le 16 août** : Une **Balade nocturne originale** de Saint-Macaire « à travers les siècles... »
- **Le 21 septembre** : Un **Concert de l'Orchestre Symphonique « Unisson »** de Talence dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine

Un nouveau bureau

- Président : Alain XANDRI
- Vice-Président : Lisa XANDRI
- Secrétaire : Nicolas SADRAS
- Trésorier : Tristan ROSELLE
- Trésorier Adjoint : Jacques BROUSTET
- Archiviste : Jean-Marie BILLA

Si vous souhaitez renouveler votre adhésion (5€) ou soutenir l'association, contactez l'association :

vivrelepatrimacarien@gmail.com
facebook.com/vivrelepatrimoinemacarien
06 50 39 09 54 (Alain Xandri)

Le club d'échecs

de Saint-Macaire démarrait sa première saison de compétition en septembre 2023, après plusieurs saisons en « club loisirs ». L'équipe première, emmenée par son capitaine Tristan Roselle, termine à la deuxième place de sa poule de Régionale, après une saison prometteuse. Le club participait également pour la première fois à la Coupe de l'Avenir, permettant à ses joueurs de s'aguerrir. Mais c'est surtout pour l'organisation de tournois que le club s'est démarqué cette année. Du 21 au 25 octobre 2023 se

disputait le 1er open international d'échecs de Saint-Macaire, remporté par le MI (Maître International) indien Himal Gusain, devant le MI Floryan Eugène (France) et le MI Radoslaw Barski (Pologne). Le vainqueur, Himal Gusain, a rédigé un article particulièrement élogieux sur Saint-Macaire que vous pourrez retrouver sur le site du club. Alors une délégation indienne pour notre prochain tournoi ? Du côté des jeunes, le club a organisé le championnat de Gironde jeunes le 3 décembre 2023, rassemblant 287 parti-

cipants. Deux jeunes joueurs prometteurs représentaient le club, Elias Blazquez et Marius Cosson, en disputant leur premier tournoi.

Le club récidivait début mars avec le championnat d'Aquitaine jeunes, où 234 compétiteurs tentaient de décrocher la qualification pour le championnat de France.

Deux Macariens concouraient dans l'Open A, Milane Rouix et Marius Cosson.

Marius décroche une superbe deuxième place et devient vice-champion, avec 5,5 points sur 7 possibles !

Et pour la suite ?

Le club d'échecs vous accueille tous les lundis soir, hors vacances scolaires, de 18h à 20h, à la salle des fêtes de Saint-Macaire. La séance commence par un cours collectif avec un entraîneur de haut-niveau, et se poursuit par des parties libres.

Pendant les vacances d'été, retrouvez les échecs avec CAP33 le vendredi après-midi, aux Remparts, de 15h30 à 18h. Rentrée le lundi 9 septembre à 18h à la salle des fêtes.

Pour plus d'informations, contactez Tristan Roselle au 06 78 49 74 23 ou rendez-vous sur le site du club : sudgironde-echecs.fr.

SONOTHÉRAPIE

La présidente qui vous fait vibrer



L'association Espace Bien-être accueille sa nouvelle présidente, Jilann O'Neill. Spécialiste en sonothérapie... travail avec le son, les vibrations et la voix pour le bien-être du corps et de l'âme.

QUELQUES MOTS SUR JILANN

Née et élevée en Californie, je vis en France depuis 2013 et me suis installée dans la région de Saint Macaire à l'automne 2022. Avec une étude de la voix, le chant et l'expérience de la performance tout au long de ma vie, mon travail avec le son et la voix ont toujours été la base et la passerelle vers un sens plus profond de la liberté à l'intérieur.

- Une carrière dans la musique depuis plus de 20 ans. Y compris trois albums autoproduits avec des musiciens et des artistes prestigieux.
- Diplômes dans l'étude des diapasons, des bols de cristal et des gongs.
- Diverses études sur les arts de la guérison, la spiritualité et la transformation de soi.

QU'EST-CE QU'UNE SÉANCE DE SONOTHÉRAPIE ?

Les séances individuelles permettent une expérience plus précise, créée en fonction des besoins individuels du moment. Le travail avec la voix et d'autres instruments de vibration sonore harmonise le corps physique et psychique. Il apporte un recentrage et un lâcher prise qui permet de lever les blocages qui nous empêchent d'avancer sur notre chemin de vie, et d'élever notre énergie et notre

force vitale. La sonothérapie peut aider dans de nombreuses situations, n'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations.

PRENEZ NOTE : la Sonothérapie est un soin d'accompagnement vers un résultat thérapeutique, toute personne suivant un traitement ne doit surtout pas et en aucun cas l'arrêter sans avis médical. La Sonothérapie ne se substitue en aucun cas à la médecine traditionnelle.

CURIeux DE SAVOIR CE QU'EST LA SONOTHÉRAPIE ?

PORTES OUVERTES LE 23/06

Jilann organise une journée portes ouvertes pour tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur la sonothérapie. Dimanche 23 juin de 10h à 18h (réservation obligatoire) elle proposera plusieurs sessions d'une heure d'introduction à la sonothérapie à des petits groupes de 6 personnes maximum.

Venez passer une heure avec Jilann pour avoir un aperçu du monde de la sonothérapie.

Découvrez les différents instruments et outils, des conseils pour se connecter à notre voix, ce qu'est la sonothérapie et une discussion sur le pouvoir et l'utilisation du son dans nos vies.

Pour les réservations et plus d'informations
Contactez Jilann à info.jilann@gmail.com ou au 06 13 90 91 34



ALLONS VOTER !

Si nous voulons une vraie démocratie

« Pourquoi à chaque période électorale se questionne-t-on sur le taux d'abstention ? Parce qu'il mesure l'intérêt d'un peuple pour la question politique qui vient du grec « Politikos » : « concerne les citoyens, l'Etat ».

Les français sont-ils si peu intéressés par ce qui les concerne ? Je ne crois pas. Pour s'impliquer ou s'engager puisque c'est le mot à la mode, il faut avant tout comprendre et faire confiance.

Beaucoup de penseurs ont réfléchi à un système démocratique juste et universel. Celui que nous avons aujourd'hui est le plus abouti. Encore faut-il s'en emparer et ... aller voter !

Le syndrome de la démocratie participative est un leurre, ceux qui participent sont ceux qui votent.

La majorité des votants est issue des catégories sociales supérieures qui défendent leurs acquis. Si toutes les catégories sociales se mobilisaient nous aurions un panel plus représentatif dans les élus et notre société.

Encore faut-il que tous nos élus fassent avancer le débat et pas leur carrière. Beaucoup, même à une échelle communale, manquent d'honnêteté intellectuelle en confondant le débat et le mensonge. Distiller le doute dans les esprits en arrangeant la réalité avec ses intérêts politiques éloigne l'électeur des urnes. À qui peut-il faire confiance, qui dit la vérité ?

Pour que la recette fonctionne, il faut que chacun se regarde dans un miroir et accepte sa responsabilité :

- les citoyens en ne laissant pas les autres décider à leur place
- les politiques redevenant des personnes de convictions et non de pouvoir

Alors si nous voulons une vraie démocratie, il faut s'en emparer et la questionner honnêtement.

Allons Voter !



Cecily Capelli

Responsable d'activités dans une association Nationale d'Education Populaire Titulaire du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et Sport



9 juin : Élections Européennes



Parmi les 720 députés européens amenés à siéger à partir de cette année, 81 seront élus en France le 9 juin prochain, par un scrutin de liste et selon les règles de la représentation proportionnelle.

Pour rappel, les eurodéputés qui siègent au Parlement européen n'y sont pas réunis par pays, mais par groupes politiques transnationaux. Ils y exercent trois missions principales :

- Ils formulent, discutent et votent des textes de loi portant sur des sujets majeurs du quotidien ;
- Ils approuvent le budget annuel de l'UE, en lien avec le Conseil de l'UE ;
- Ils contrôlent l'action de la Commission européenne et désignent son/sa président(e).

À travers ce grand exercice démocratique, les citoyens ont donc l'opportunité de décider collectivement de l'avenir de l'Union européenne et de son action sur des sujets majeurs tels l'énergie et le climat, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou encore la santé publique.

Le bureau de vote de Saint-Macaire sera ouvert à la mairie de 8h à 18h.



Attention : il faudra impérativement vous munir de la carte d'identité (et de la carte d'électeur si vous l'avez).



POST-IT

Sapeurs-Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
SAMU : 15
Hôpital de Langon : 05.56.76.57.57
Urgence sociale : 115
Urgence personnes sourdes ou malentendantes : 114
Enfance maltraitée : 119
Violences conjugales : 3919
Maltraitance animale : 07.81.18.13.93

Mairie : 05.56.63.03.64
Ecole maternelle : 05.56.62.31.78
Ecole élémentaire : 05.56.63.20.60

Médecins

Cabinet des docteurs Dagot-Garderet-Fromont : 05.56.76.82.25
Cabinet des docteurs Gonzalès-Bigot et Villeneuve : 05.56.63.56.83

Dentistes

Cabinet Tonneaux- Refutin- Graille : 05.56.63.09.64
Pharmacie Reynaud : 05.56.62.22.89

La Poste : 08.90.210.210

Sogedo : 05.56.63.06.56
(urgence hors ouverture des bureaux : 05.57.43.60.47)
EDF service client : 09.69.32.15.15
(urgence dépannage 09.72.67.50.33)
Gaz de France : 09.69.36.35.34

Mairie de Saint-Macaire

8, allée des Tilleuls

Tel 05 56 63 03 64 – Fax 05 56 63 08 88

Email : mairie.stmacaire@orange.fr

Web : saintmacaire.fr

[f](https://www.facebook.com/stmacaire) stmacaire [ig](https://www.instagram.com/stmacaire_officiel) stmacaire_officiel

Nos horaires d'ouverture

lun, mer, ven : 8h30/17h (continu)
mar, jeu : 8h30/14h

Directeur de la publication : Cédric Gerbeau
Rédaction : D. Scaravetti
Maquette, dessins : francraynal.fr
Crédit photos et illustrations : élu(e)s et associations,
P. Lelièvre, J. Skebra, Freepik
Dépôt légal à parution - ISSN 2610-2307 - Imprimerie SODAL
Mairie de Saint-Macaire, 8 allées des Tilleuls
33490 SAINT-MACAIRE - Tél. : 05 56 63 03 64
communication@saintmacaire.fr
Tirage à 1100 exemplaires sur papier recyclé